

ETAT DES LIEUX
SUR LES MIGRANTS DISPARUS
PENDANT LA REVOLUTION DE 2011



ETAT DES LIEUX SUR LES MIGRANTS DISPARUS
PENDANT LA REVOLUTION DE 2011 EN TUNISIE



Avant-propos

Il est aujourd'hui très complexe de donner une définition succincte et unanime du terme « migrant ». Beaucoup d'ouvrages s'y sont essayés, mais l'assimilation entre les termes « migrants », « réfugiés », « demandeurs d'asile » se fait encore, particulièrement dans le système actuel où les flux de personnes sont au cœur de l'actualité.

Dans ce document de recherche, nous utiliserons le terme de « migrant », en particulier celui de « migrant irrégulier » ou « migrant en situation irrégulière ». Il est donc important de donner une définition de certaines dénominations ou expressions.

A noter que la complexité des définitions ajoutée à la complexité du fait que le phénomène soit illégal rend l'étude des chiffres et statistiques compliquée de par la variation des données.

Ces définitions sont tirées du travail « Termes clés de la migration » de l'OIM, l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Emigration : Action de quitter son Etat de résidence pour s'installer dans un Etat étranger. Le droit international reconnaît à chacun le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et n'admet sa restriction que dans des circonstances exceptionnelles. Ce droit au départ ne s'accompagne d'aucun droit d'entrer sur le territoire d'un Etat autre que l'Etat d'origine.

Immigration : Action de se rendre dans un Etat dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer.

Migrant : Au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Ce terme s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille.

Migrant en situation irrégulière : Migrant contrevenant à la réglementation du pays d'origine, de transit ou de destination, soit qu'il soit entré irrégulièrement sur le territoire d'un Etat, soit qu'il s'y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour, soit encore qu'il se soit soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement.

Migrant en situation régulière : Migrant dont l'entrée et le séjour sur le territoire d'un Etat étranger sont conformes au droit applicable.

Migration : Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées.

Pendant la révolution tunisienne de janvier 2011, un grand nombre de tunisiens ont décidé de migrer pour l'Europe. Bien que l'émigration tunisienne pour l'Europe ne soit pas un phénomène récent, on assiste au début de l'année 2011 à une réelle « vague migratoire ».

Beaucoup de ces migrants en situation irrégulière, qu'on appellera Harragas, ont disparu pendant leur traversée. Certains corps ont été reconnus, mais d'autres non. Que sont alors devenues ces personnes disparues ? Les familles de ces dernières voudraient que lumière soit faite sur le sort de leurs enfants. Sont-ils décédés ? Sont-ils arrivés en Italie ? La société civile tunisienne se questionne, à juste titre, sur le destin de ses harragas.

Suite à ces mouvements de la société civile et des familles des disparus, le FTDES s'est joint à ces revendications afin de leur donner un cadre. C'est ainsi, après plusieurs rencontres et échanges, que le gouvernement tunisien, en lien avec plusieurs associations dont le FTDES, a ouvert en juin 2015 une commission d'enquête sur ses migrants disparus. Cette commission a été ouverte pour deux ans. Quels sont les objectifs de cette commission ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

La Tunisie et son émigration

La Tunisie, plus petit Etat maghrébin avec une superficie de 163 610 km²¹, est entourée de l'Algérie à l'Ouest, de la Lybie au Sud-Est, et au Nord et à l'Est de la mer méditerranée. 140 kilomètres séparent la Tunisie de l'Europe par le canal de Sicile.

En 2015, la population tunisienne était estimée à 11 037 225 habitants².

Carrefour entre le bassin méditerranéen, l'Europe et l'Afrique, cette position géographique fait bénéficier à la Tunisie d'une forte diversité culturelle.



Contexte tunisien

Historique politique jusqu'à la révolution

Bien avant J.-C., la Tunisie bénéficiait d'un statut fort au sein du bassin méditerranéen. Sa position géographique et ses commerces avec l'Europe ont permis à la ville de Carthage (Grand Tunis) d'être une ville dominante de la Méditerranée.

Ce n'est qu'au IX^e siècle que l'islamisation du pays devient significative. L'arabisation quant à elle arrivera deux siècles plus tard. Les dynasties arabes vont alors se succéder.

¹ <http://www.statistiques-mondiales.com/tunisie.htm>

² <http://www.statistiques-mondiales.com/tunisie.htm>

Passant sous emprise romaine et ottomane, la Tunisie sera sous protectorat français de 1881 à 1956. Cette période marquera le pays. Un sentiment d'appartenance à une identité nationale verra le jour chez les tunisiens et la radicalisation des mouvements nationalistes se fera sentir. On voit notamment la création du parti du Destour en 1920 qui rassemble de jeunes intellectuels dont Habib Bourguiba. Ce dernier quittera le parti en 1925 et créera le parti du Néo-Destour en 1934. A la suite d'affrontements entre la société tunisienne et le système colonial, l'indépendance de la Tunisie est proclamée le 20 mars 1956.

Le 25 mars 1956, au lendemain de son indépendance, la Tunisie élit une assemblée constituante. Le Néo-Destour remporte tous les sièges et Habib Bourguiba devient président de l'assemblée. Le 11 avril 1956 il deviendra premier ministre de Lamine Bey³. Le 25 juillet 1957 marque un tournant pour la Tunisie. En effet, ce jour là la Tunisie abolit la monarchie et la République est proclamée par l'assemblée constituante. Habib Bourguiba est élu président le 8 novembre 1959. Le « Père de la Nation » mettra en place un grand nombre de réformes et de mesures de progrès social dans le but de faire de la Tunisie un Etat moderne. Cette modernisation se fera notamment par une baisse de pouvoir des chefs religieux et la mise en place d'un statut pour la femme qualifié à l'époque d'« inoui ». La Tunisie deviendra le reflet d'un pays ouvert ayant réussi économiquement.

Mais beaucoup de faux pas marqueront la période de gouvernance de Bourguiba. Dès les années 1960, la République tunisienne devient un régime de parti unique mené par le Néo-Destour. Le 12 septembre 1974, un amendement de la constitution va jusqu'à instituer la présidence à vie au profit d'Habib Bourguiba. Aucune critique n'est tolérée.

En 1986, bien que la santé du président soit très dégradée, des élections législatives truquées font sortir victorieux le parti du président. A cette période, un mouvement islamiste, le MTI (Mouvement de la Tendance Islamiste) développe son audience sur la scène politique.

Le Premier ministre, Ben Ali, décide avec d'autres ministres d'entraîner le président vers la sortie. Ben Ali craint que la politique anti-islamiste menée par Bourguiba ces dernières années entraîne le pays dans une guerre civile.

³ Bey : nom donné au représentant du royaume

En novembre 1987, Ben Ali, nommé ministre de l'intérieur puis premier ministre en Octobre 1987, destituera le président en Novembre 1987 pour cause de sénilité.

La succession automatique du Premier ministre à la présidence de la République fait de Ben Ali le nouveau président de la République tunisienne.

Lors de sa prise de pouvoir, le nouveau président déclare : « l'époque que nous vivons ne peut plus souffrir ni présidence à vie ni succession automatique à la tête de l'État desquels le peuple se trouve exclu. Notre peuple est digne d'une vie politique évoluée et institutionnalisée, fondée réellement sur le multipartisme et la pluralité des organisations de masse ». Ben Ali va tenter de démocratiser le pays. Pendant les deux premières années, le régime de Ben Ali intègre des personnalités de l'opposition dans la gestion du pays et maintient le dialogue avec les islamistes.

Mais très vite cette politique prendra un autre tournant. Le président va se lancer dans une politique radicale. Le RCD, le Rassemblement Constitutionnel pour la Démocratie sera le seul parti au pouvoir. En dehors de ça, aucune activité politique ou associative n'est tolérée. Ben Ali va freiner l'islamisme. Officiellement, la liberté de culte était tolérée, mais officieusement il en était autrement. Neuf millions de citoyens seront mis sous surveillance pendant la présidence de Ben Ali.

Face à cette dictature et à un fort taux de chômage et de pauvreté, la population tunisienne excédée fera éclater des révoltes fortes en 2008 considérées comme le début de la marche vers la révolution de 2011.

Révolution tunisienne de 2011

En effet, l'année 2011 a été marquée par une révolution dite « révolution du Jasmin ». Cette révolution est à l'origine du Printemps Arabe, période pendant laquelle de nombreuses contestations vont marquer le monde arabe.

La majorité de la population tunisienne va se reconnaître dans ces protestations. Les causes de la révolution sont multiples : taux de chômage élevé, fortes disparités régionales, pauvreté, oppression policière, corruption, etc. Mais aussi la volonté d'en terminer avec un pouvoir sans partage depuis plus de 20 ans.

Toutes ces tensions, ajoutées aux fortes injustices sociales notamment dues à la crise économique mondiale de 2008, vont être les éléments moteurs des contestations.

La révolution éclate en décembre 2010 dans la ville de Sidi Bouzid, dans le centre de la Tunisie. Les contestations font suite au geste désespéré de Mohamed Bouazizi, jeune

marchand ambulant alors âgé de 26 ans. Ce jeune s'immole par le feu le 17 décembre 2010 à la suite de la confiscation par l'Etat de ses marchandises. Ce geste de désespoir dénonce la répression, la violence du gouvernement, l'injustice sociale et la pauvreté. La jeunesse tunisienne, indignée, décide alors de descendre dans la rue. Ce mouvement parti de la ville de Sidi Bouzid s'étend vite dans toute la Tunisie, puis dans les pays du monde arabe.

Les manifestants vont contourner la censure en passant par internet. Les consignes et les convocations aux manifestations seront transmises par les réseaux sociaux, notamment Facebook. Ce recours aux réseaux sociaux pour déjouer la censure est une première mondiale.

La répression policière fera état de nombreux morts, mais l'ordre ne reviendra pas. Les forces de l'ordre et l'armée prennent le parti des manifestants.

Ben Ali comprend très vite que sa situation est critique. Et en effet, ces contestations entraîneront la chute de Ben Ali le 14 janvier 2011, moins d'un mois après le début de la révolution.

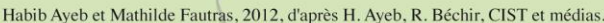
La Tunisie a réussi à faire tomber un régime dictatorial, il lui faut maintenant construire une société démocratique et moderne. Ça sera là l'enjeu le plus important de la révolution. En octobre 2011, la Tunisie élit son assemblée Constituante. Le parti islamiste Ennahdha sort vainqueur de ces élections. La rédaction d'une nouvelle Constitution débute, rapidement perturbée par des mouvements politiques.

Il faudra attendre décembre 2011 pour que les membres de la Constituante élisent un président de la République. Il s'agit de Moncef Marzouki qui sera président de décembre 2011 à décembre 2014. Les années 2012 et 2013 seront marquées par des affrontements violents, et des leaders de l'opposition seront assassinés. Face aux difficultés rencontrées, le Chef du gouvernement de l'époque, Hamadi Jebali, présente sa démission en février 2013.

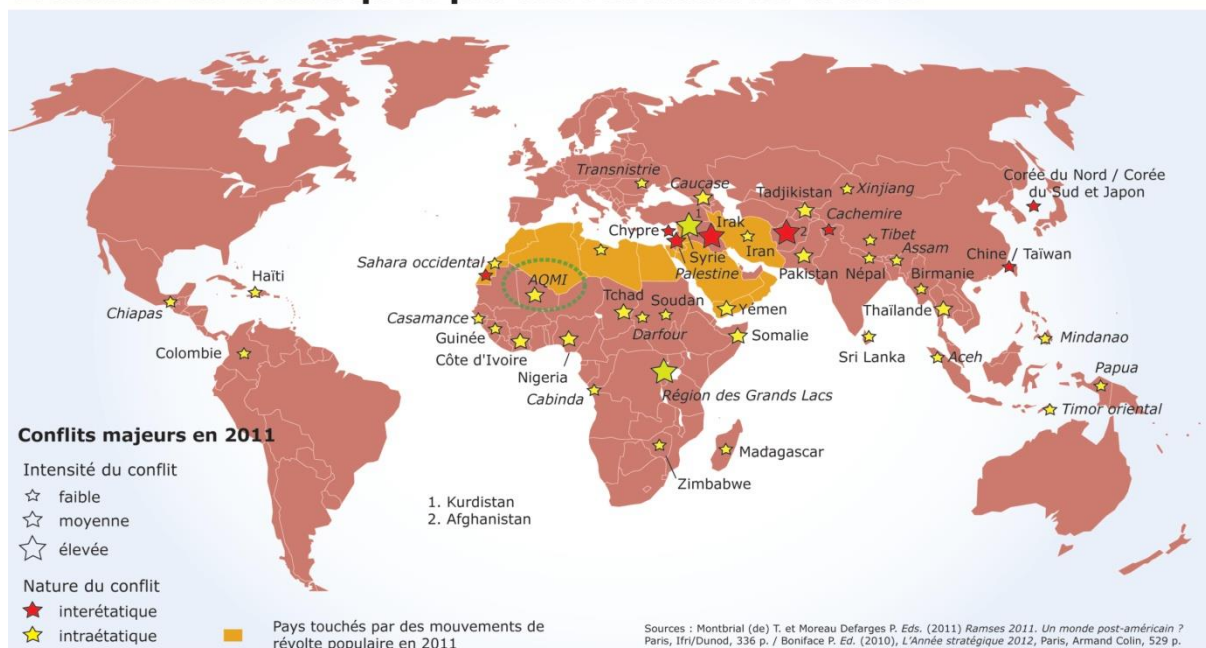
C'est ainsi que se crée le Quartet du dialogue national⁴ dont le but est d'organiser un dialogue entre les différents partis politiques pour assurer la transition vers un régime démocratique permanent. En septembre 2013, Mehdi Jomâa devient le nouveau Chef du gouvernement et a pour but d'assurer la transition démocratique et la mise en place d'élections libres et transparentes. C'est ainsi qu'ont lieu, en octobre 2014, les deuxièmes

⁴ Le Quartet du dialogue national est composé de l'UGTT, de l'Utica, de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'Ordre des avocats. Ce quartet est le lauréat du Prix Nobel de la paix 2015

En novembre 2014 les tunisiens élisent leur président de la République. Béji Caïd Essebsi devient président de la République avec 55.68 % des voies.



L'année 2011 marquée par les révolutions arabes



© Migreurop (2012) *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires européenne*, Paris, Armand Colin, 144 p.
Carte réalisée par Thomas Honoré.

Contexte économique et social de la Tunisie

Face à ces différents changements de régime, la Tunisie a aujourd'hui beaucoup de mal à se stabiliser. Le pays est encore très touché par les conséquences économiques et sociales que les deux dictatures ont entraînées.

Les soulèvements qui ont entraîné la chute du pouvoir de Ben Ali le 14 janvier 2011 ont permis de briser l'image d'une Tunisie au fort progrès social, à l'économie prospère et à la stabilité politique qu'entretenait le pouvoir en place. Ces soulèvements remettent en cause, en Tunisie et dans le monde arabe de manière plus générale, les systèmes politiques en place et leurs modèles de développement.

Sous Habib Bourguiba et Ben Ali, la Tunisie a observé un désengagement de l'Etat dans le secteur public. L'Etat se retire des secteurs comme celui de la santé ou celui de l'investissement pour des plans sociaux. Les secteurs privés prennent alors le dessus. Sans réforme significative du secteur public et face à une déréglementation du marché de l'emploi du au fort investissement dans le secteur privé, l'emploi salarial devient de plus en plus précaire. Les inégalités commencent à se creuser.

De plus, le développement du système éducatif sous Habib Bourguiba a augmenté de manière considérable le nombre de tunisiens diplômés. Mais l'offre du marché du travail quant à elle reste la même. On assiste donc à une forte montée du chômage, l'offre ne pouvant satisfaire la demande.

Dans les années 1990, la Tunisie a beaucoup investi dans le domaine de l'industrialisation dans des sociétés exportatrices. Mais face à la hausse de la concurrence mondiale, la Tunisie verra disparaître des milliers d'emplois industriels. De plus, le marché du travail ne correspond pas au profil des jeunes diplômés, l'économie tunisienne étant dominée par des emplois à faible valeur ajoutée ne nécessitant pas un niveau de qualification élevé. A noter également que les inégalités territoriales se sont creusées suite à la concentration des activités à l'est du pays. Certaines zones géographiques ont été oubliées, principalement le nord-ouest, le centre-ouest et le sud. Ces régions n'ont pas bénéficié de la croissance économique.

Les inégalités se creusent et le chômage augmente. La population tunisienne pendant la gouvernance d'Habib Bourguiba prendra rapidement conscience que la sortie de l'indépendance a mené la Tunisie dans un système dictatorial. Le pays va alors connaître des périodes économiques dures, soulevées par des mouvements sociaux. Deux périodes majeures sont à retenir :

- En 1978, une grève générale est lancée par l'UGTT qui souhaitait une indépendance du syndicat vis à vis des autorités politiques. L'UGTT voulait une indépendance dans la prise de ses décisions. Certains syndicalistes devront alors subir des procès. L'Etat tunisien est très répressif, et une autonomie politique s'avère compliqué. La population a de plus en plus de désillusion face à la politique de Bourguiba.
- De forts mouvements sociaux marqueront le pays en 1984. Ils seront appelés les « Emeutes du pain ». A la fin de l'année 1983, suite à une demande du FMI de stabiliser l'économie nationale, le gouvernement augmentera le prix du pain et d'autres denrées de base. Les réactions du peuple tunisien se font sans attendre, partant du sud du pays pour rapidement toucher la Tunisie dans son ensemble. Face à la colère de son peuple et aux répressions violentes faisant état de plus d'une centaine de morts, le président Bourguiba annoncera l'annulation de cette mesure.

Mais le pays reprend espoir lorsque Ben Ali destitue Habib Bourguiba de ses pouvoirs pour reprendre la présidence. La Tunisie verra alors une baisse des mouvements sociaux.

Ce n'est que dans les années 2000 que les mouvements sociaux reprendront. La population tunisienne sera lassée de n'observer aucun changement économique et social sous la présidence de Ben Ali, et contestera également le système autoritaire et répressif que ce dernier a entrepris. Les mouvements des années 2000 seront caractérisés par leur spontanéité.

Ces différentes situations expliquent le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes diplômés, et la colère de la population qui a entraîné le soulèvement débuté en 2010.

Une transition démocratique ne peut pas se faire en quelques mois. Il faut du temps à une société pour pouvoir se stabiliser après avoir connu une révolution comme celle de 2011. La démocratie en Tunisie est un régime politique récent. Depuis la sortie de la révolution, les gouvernements provisoires se sont succédés. Ce n'est qu'en novembre 2014, soit près de quatre ans après le début de la révolution, que les tunisiens élisent leur président de la République, Béji Caïd Essebsi.

Dans cette société en transition, les ressentis de la population diffèrent. Quand certains diront que la révolution a changé en bien la Tunisie, d'autres diront que la Tunisie court à sa perte, regrettant parfois même la présidence de Ben Ali. Les inégalités se creusent et le chômage augmente. En 2011, le chômage touchait 29,2 %⁵ des diplômés de l'enseignement supérieur.

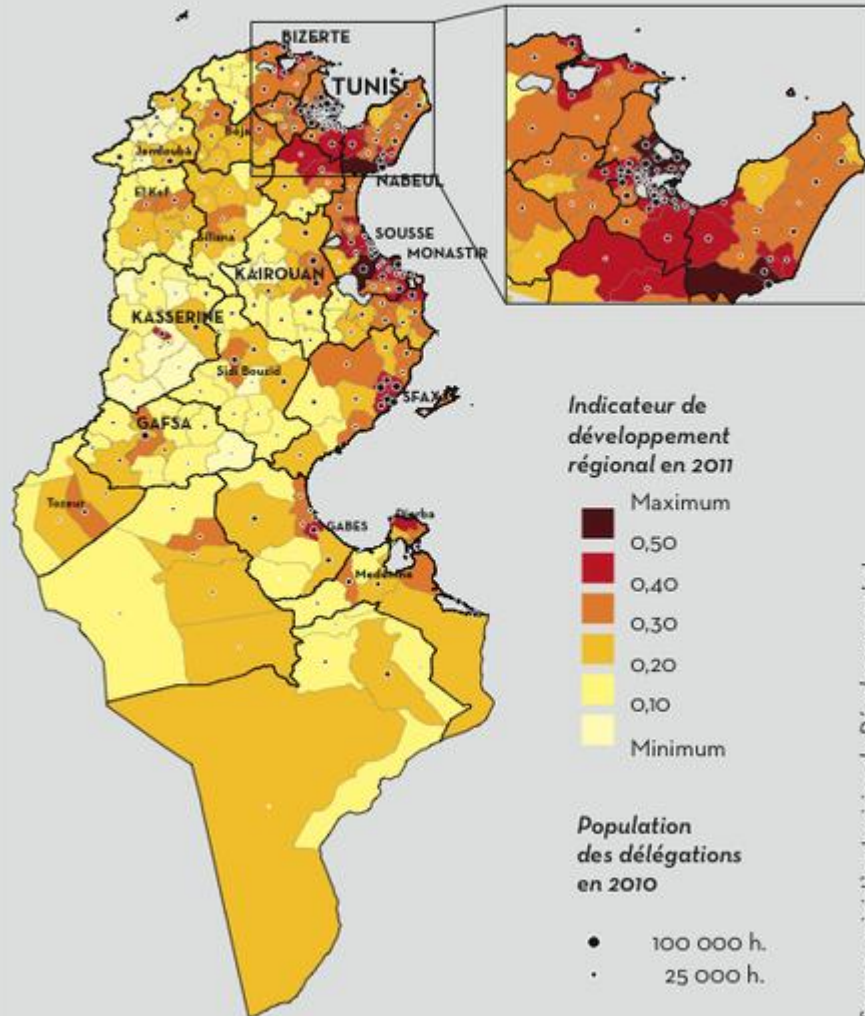
Il est désormais nécessaire d'analyser les causes profondes qui ont entraîné la révolution de 2011. Un regard rétrospectif des crises et des mouvements sociaux qui ont touché la Tunisie pendant les années 2000 permettrait de penser à un nouveau processus de développement aujourd'hui indispensable.

Dans un article de Libération paru en septembre 2013, Abderrahmane Hedhili, président du FTDES, nous dit que face à ce contexte : *«Les jeunes ont trois chemins devant eux : le salafisme, les départs en mer, et les trafics parallèles.⁶»*.

⁵ Selon les données de l'INS Tunisie

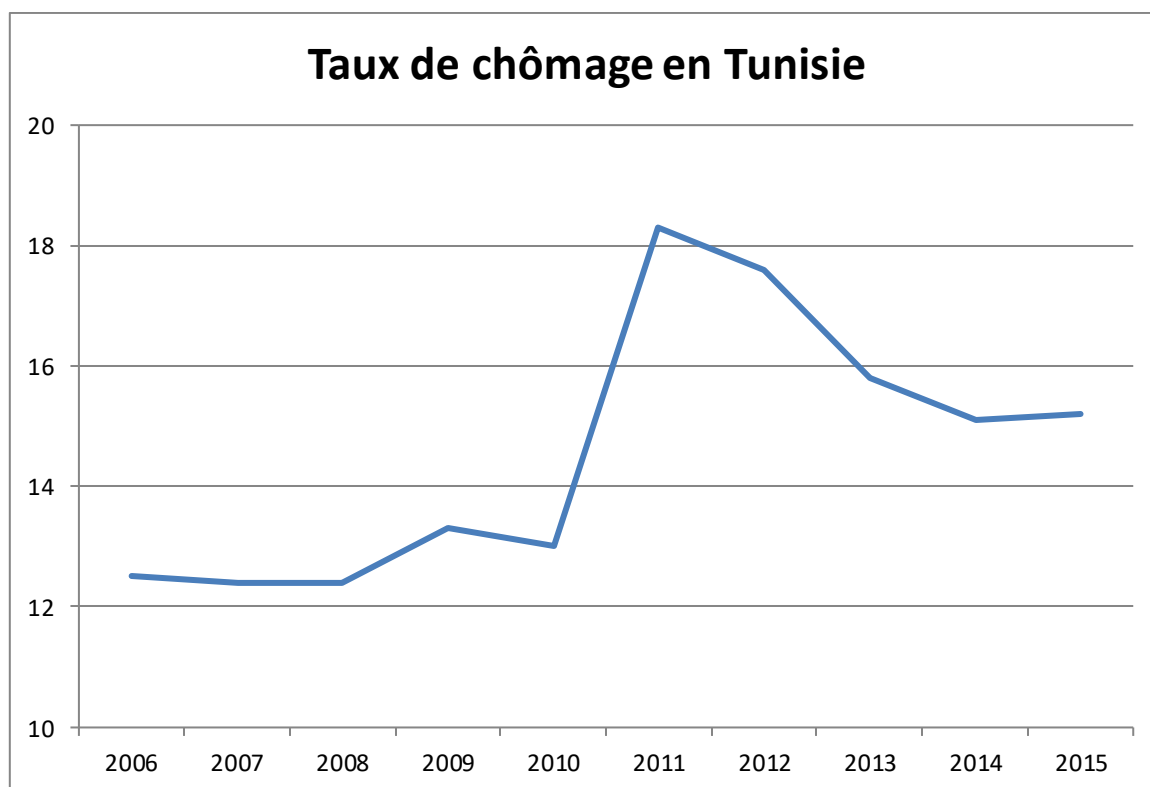
⁶ Propos recueillis par Fabrice Tassel, article « Tunisie : disparus entre paradis et enfer », journal Libération paru le 13.09.2013

LES INÉGALITÉS DE DÉVELOPPEMENT EN TUNISIE ET LES DILEMMES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



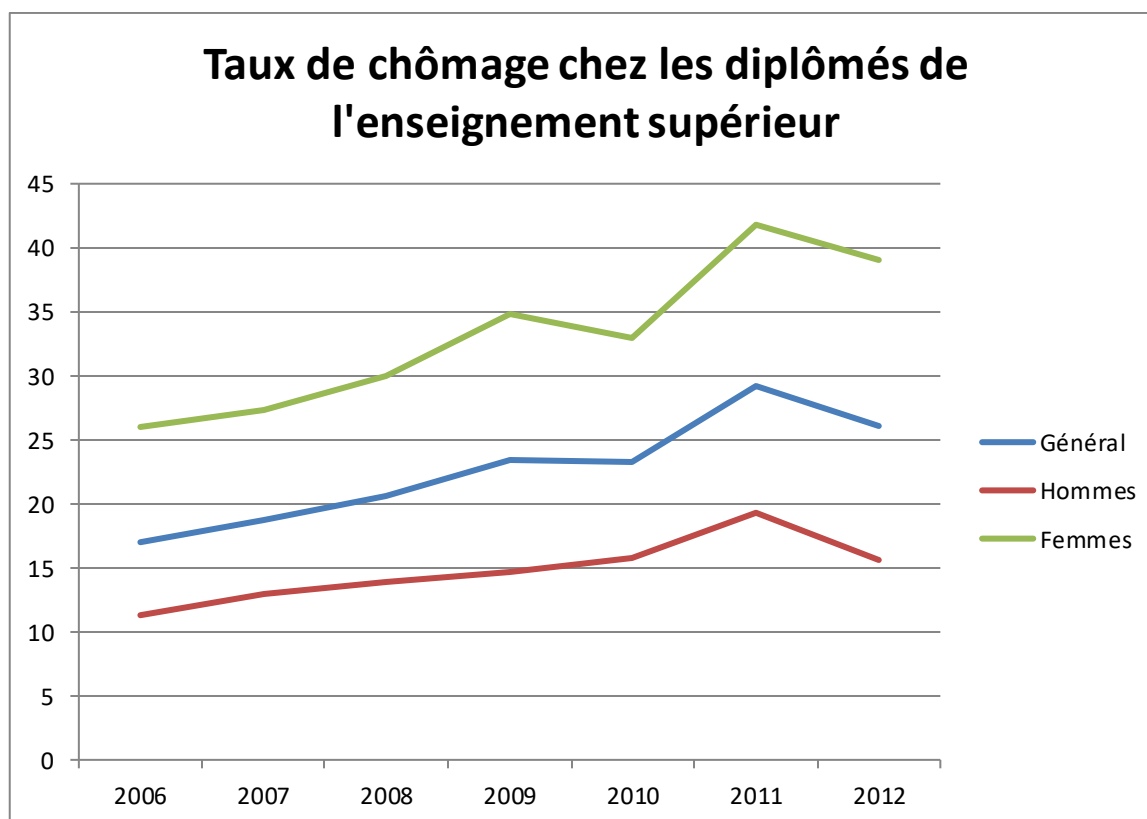
Source : ministère tunisien du Développement et de la Coopération internationale (2012), <http://www.mda.gov.tn/>

Conception et réalisation GIS-CIST <http://www.gis-cist.fr>
F. Guérin-Pace (Ined), C. Grasland, A. Sauques, M. Baron (université Paris-Diderot),
A. Bennisr (université de Sfax), S. de Ruffray (université de Rouen).

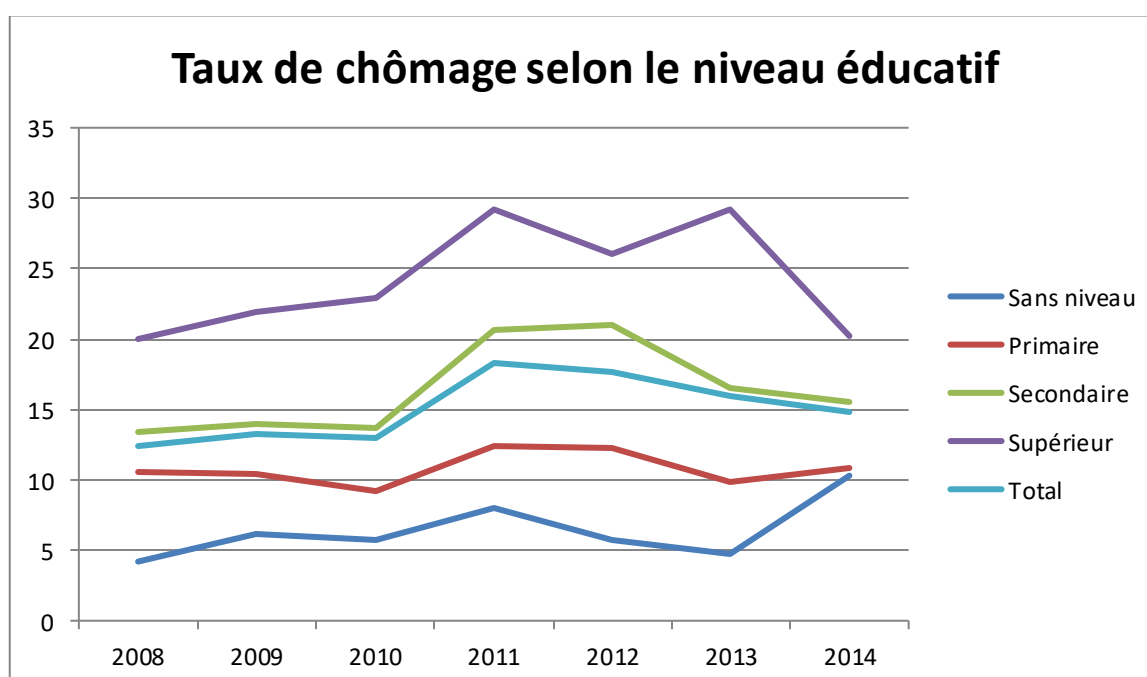


Taux de chômage en Tunisie									
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
12.5	12.4	12.4	13.3	13	18.3	17.6	15.8	15.1	15.2

Graphique et tableau réalisés à partir des données de l'INS Tunisie

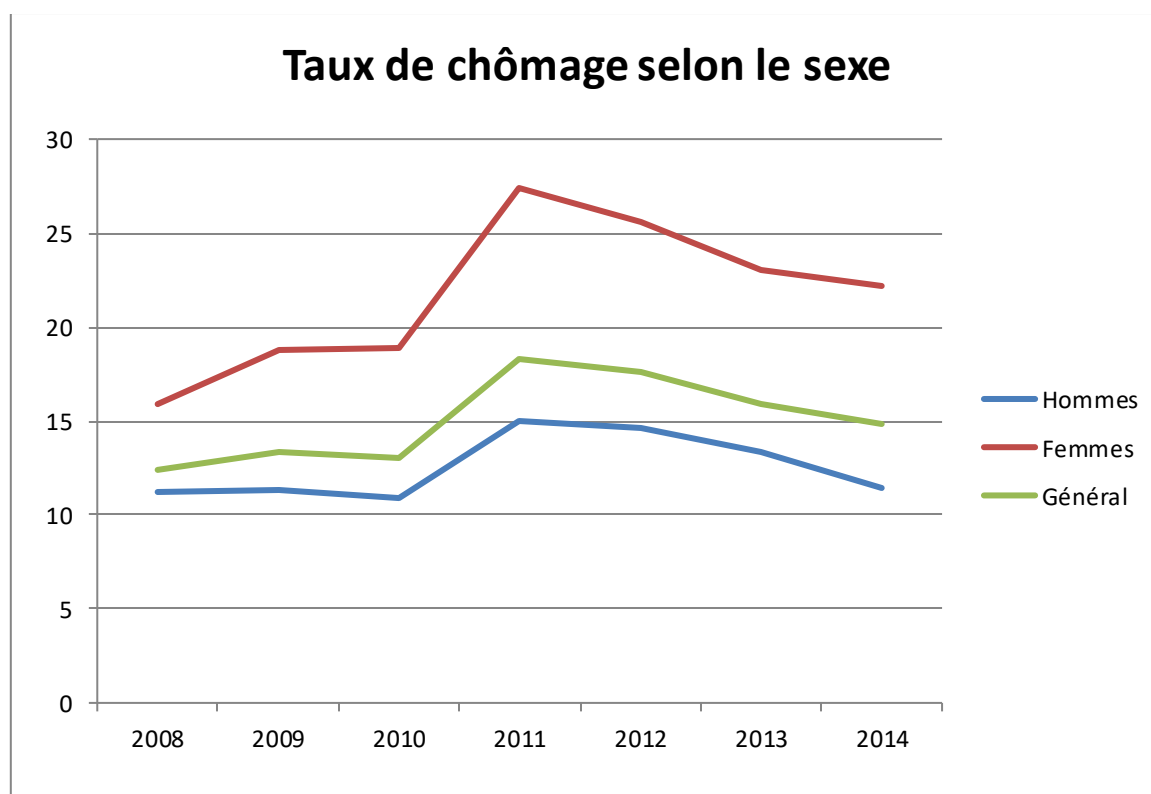


Graphique réalisé à partir des données de l'INS Tunisie



Taux de chômage selon le niveau éducatif							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Sans niveau	4.2	6.1	5.7	8	5.8	4.7	10.3
Primaire	10.6	10.4	9.2	12.4	12.2	9.9	10.8
Secondaire	13.4	14	13.7	20.6	21	16.5	15.6
Supérieur	20	21.9	22.9	29.2	26.1	29.2	20.2
Total	12.4	13.3	13	18.3	17.6	15.9	14.8

Graphique et tableau réalisés à partir des données de l'INS Tunisie



Taux de chômage selon le sexe							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Hommes	11.2	11.3	10.9	15	14.6	13.3	11.4
Femmes	15.9	18.8	18.9	27.4	25.6	23	22.2
Général	12.4	13.3	13	18.3	17.6	15.9	14.8

Naissance d'une immigration clandestine tunisienne

L'immigration clandestine tunisienne résulte principalement de deux phénomènes :

- Depuis plusieurs décennies, l'économie tunisienne a mis l'accent sur son ouverture à une économie mondiale par la libéralisation du commerce extérieur et de l'investissement, de l'investissement dans le secteur privé et de l'emprunt. Les décideurs, répondant notamment aux réformes demandées par le FMI, ont favorisé ce modèle de développement en négligeant les droits économiques et sociaux d'une grande partie de sa population. Bien que la Tunisie ait pu noter une croissance économique positive, le bien-être de sa population a été mis de côté. Les institutions financières internationales ont joué un rôle important dans le cadre économique, politique et social de la Tunisie. Des programmes d'ajustement structurels ont été adoptés dans le but d'attirer l'investissement étranger et d'ouvrir le commerce tunisien à l'international. Les régimes totalitaires en place prônaient ces modèles et répondaient aux exigences de ces institutions internationales. Ainsi, l'Etat tunisien était soutenu par l'Union Européenne et les Etats-Unis. La société civile n'avait pas les moyens de lutter contre ce modèle de développement car elle n'avait aucune place sur la sphère publique. Le gouvernement n'ayant pas investi dans la création de plans sociaux, on observe une hausse considérable de la pauvreté, du chômage et des inégalités.
- Dans les années 1990, on observe un renforcement des politiques migratoires européennes. Le terme « migration clandestine » commence à être utilisé. L'Europe met en place un système de durcissement des conditions d'asile, d'entrée et de séjour dans l'espace Schengen. Et pour ce faire, les Etats européens n'agissent pas seuls. Ils sollicitent les pays maghrébins à collaborer de plus en plus activement dans la lutte contre les migrations irrégulières. En 1995 à lieu à Barcelone la conférence euro-méditerranéenne qui va poser les bases d'un dialogue entre l'Union Européenne et douze pays méditerranéens, dont la Tunisie. Cette coopération sur la question migratoire pose les modalités permettant d'« endiguer » ce que l'Europe appelle le « flux migratoire ». La conférence permettra la création de textes juridiques cadrant cette nouvelle politique migratoire, elle permettra également la formation d'un personnel chargé de contrôler les frontières, d'équiper les états en matériel de sécurité, etc. Il y a une réelle volonté de la part de l'Europe de contrôler sa migration et ses migrants. De

plus, l'Italie a également signé des accords avec l'Italie stipulant un contrôle de ses frontières pour surveiller l'immigration irrégulière.

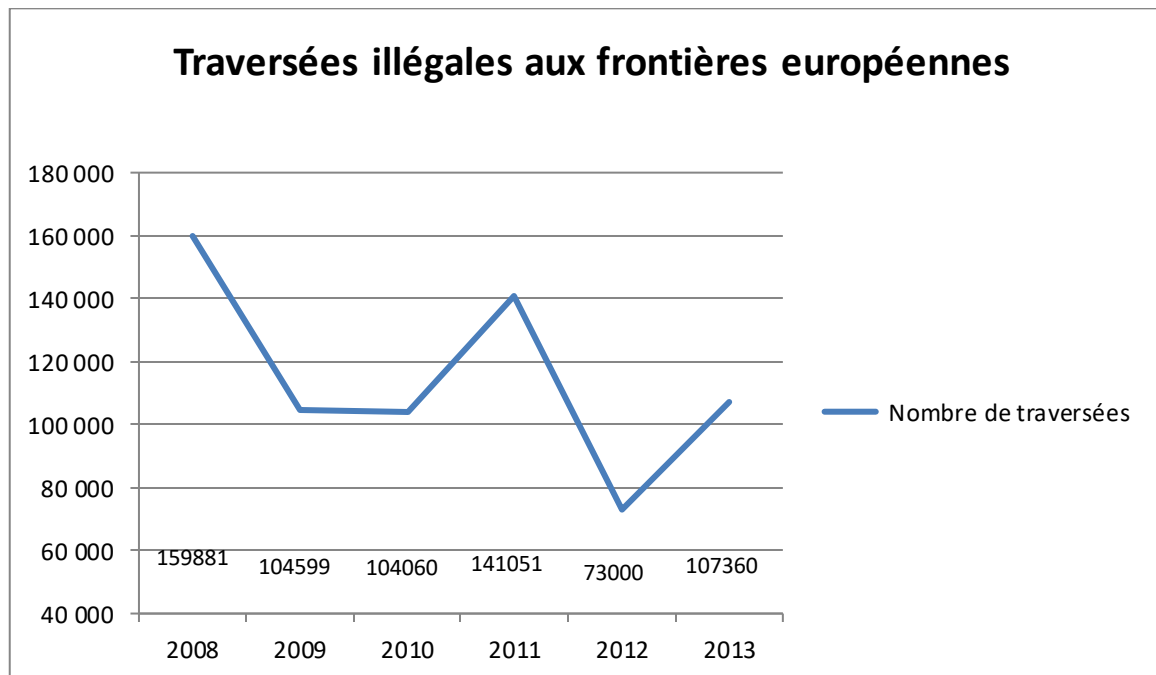
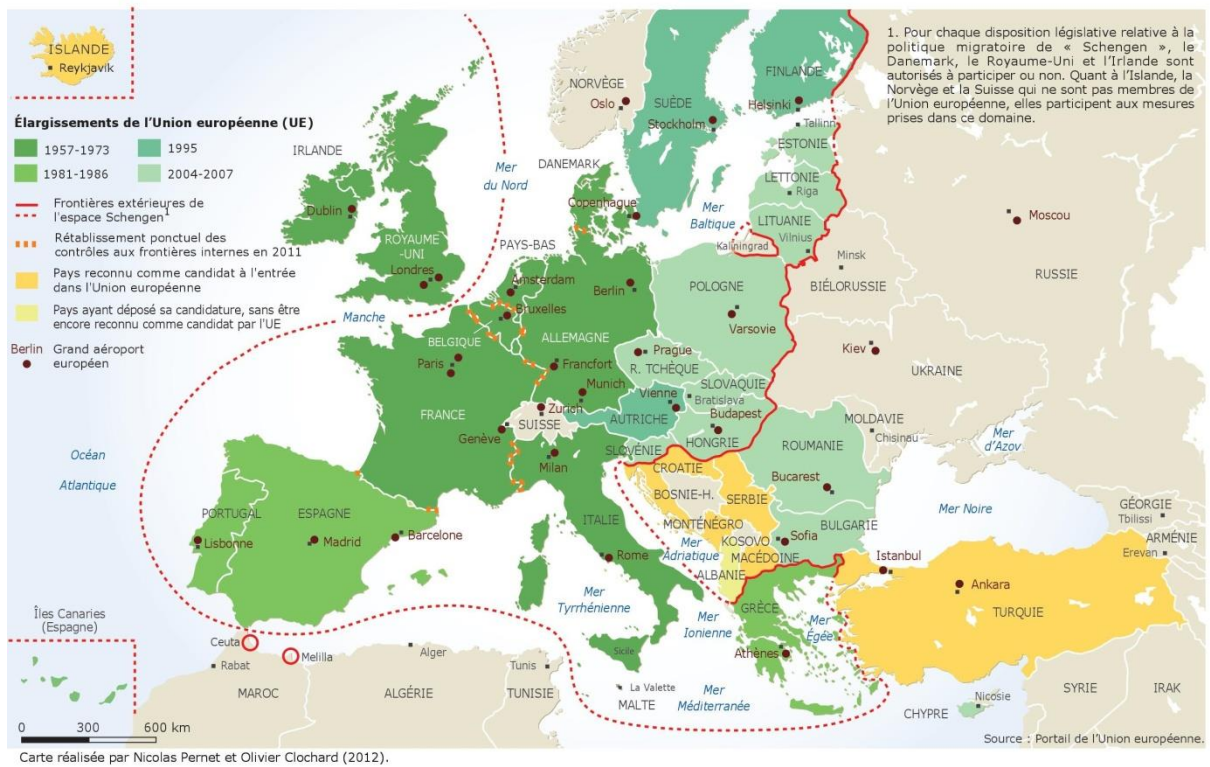
Vague migratoire de 2011

La Tunisie est depuis longtemps un pays d'émigration. La migration reflète les mutations d'une société. Ce phénomène s'est accentué en 1956, année de l'indépendance de la Tunisie. La majorité des migrants tunisiens partaient alors pour le nord ouest de l'Europe. Période de l'après-guerre en Europe du Nord-Ouest : forte croissance économique mais manque de main d'œuvre : on fait appel à de la main d'œuvre étrangère. Beaucoup de travailleurs temporaires viennent d'Afrique du Nord.

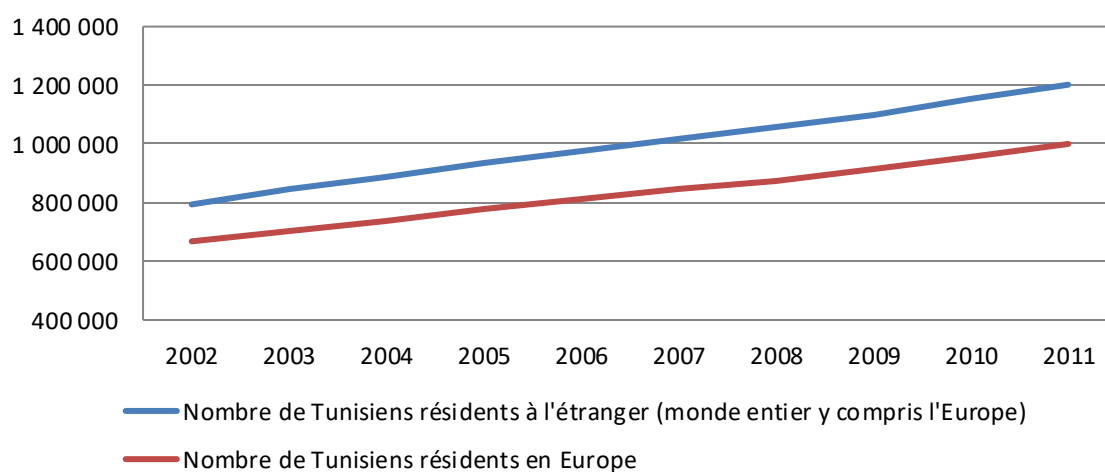
Mais dans les années 1970, face à la crise économique mondiale, les frontières européennes se ferment. Cette fermeture des frontières s'accroît dans les années 1990 avec un renforcement de la politique migratoire européenne et l'instauration du système Schengen. A noter également que les événements du 11 septembre 2001 ont créé un amalgame entre terrorisme et migration clandestine, durcissant les dispositifs de lutte contre les traversés clandestins des frontières. Ces renforcements des systèmes d'entrée favorisent la migration clandestine.

Pendant les événements du printemps arabe de 2011, 64 261 personnes auraient pris la mer en passant par le canal de Sicile. 27 684 d'entre elles seraient des tunisiens. Ces chiffres sont ceux de l'agence Frontex. Selon les estimations du FTDES, 40 000 tunisiens seraient partis des différents points des 1 300 km de côtes tunisiennes.

La schengenisation de l'espace européen



Tunisiens résidents à l'étranger de 2002 à 2011 (entrées légales à l'étranger)



Année	Nombre de Tunisiens résidents à l'étranger (monde entier y compris l'Europe)	Nombre de Tunisiens résidents en Europe
2002	793 880	668 173
2003	843 204	701 660
2004	884 866	738 582
2005	933 944	779 161
2006	973 140	815 483
2007	1 018 173	846 803
2008	1 057 797	873 947
2009	1 098 212	911 378
2010	1 155 634	958 606
2011	1 201 929	1 000 075

Graphique et tableaux réalisés à partir des données de l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations)

Désir migratoire

Le 13 septembre 2013 Imed Soltani a déclaré : « Les jeunes disent souvent : « je meurs en Tunisie, alors tant pis si je meurs en mer : c'est l'Europe ou la mort. » »⁷

Dans un pays marqué par un déséquilibre socio-économique, les jeunes sont poussés à la migration. C'est parfois la seule solution qui s'offre à eux pour sortir de la misère. Face aux inégalités sociales, à la précarité et à l'absence de perspectives, les jeunes partent dans l'espoir de trouver une vie meilleure : « Il faut partir pour changer de vie » disent des candidats à l'émigration. Et souvent, les tunisiens rêvent de débiter une nouvelle vie en Europe. De par sa proximité, mais aussi par l'imaginaire créé autour de cette Europe qui réussit. L'Europe est vue comme un aboutissement. Même si aujourd'hui les jeunes candidats à l'émigration savent que l'Europe n'est pas l'Eldorado tant espéré, la volonté d'essayer est malgré tout présente. Dans une société où la population ne voit aucune perspective, la fuite vers l'Europe devient une fuite vers la survie. Les tunisiens qui prennent la mer au péril de leur vie ont conscience des dangers de cette traversée et savent qu'ils ne trouveront peut-être pas la vie souhaitée en Europe. Mais cette traversée est leur seule solution face à cette société dans laquelle ils se sentent mourir.

Bien qu'aujourd'hui les difficultés rencontrées par les harragas arrivés aux portes de l'Europe soient présentes dans les esprits et sues par tout le monde, la volonté d'y parvenir est toujours bien présente. Car sur ces migrants, il y en a certains qui réussissent, bien que le nombre soit faible. Et l'espoir de faire partie de ce chiffre en est la motivation première. Ce rêve est entretenu par des images virtuelles, à la télé, sur les réseaux sociaux,... Et parfois ce sont les migrants eux-mêmes qui entretiennent ce mythe de la réussite. Les migrants qui retournent en Tunisie pour les vacances avec des cadeaux, ceux qui ont moins de moyens mais qui peuvent quand même circuler librement, se payer un billet d'avion pour retourner passer les vacances en Tunisie,... Bien que ces migrants tentent de mettre en garde les tunisiens qui souhaitent reproduire le même schéma, briser un rêve n'est pas chose facile, et bien souvent ces paroles sont mises de côté.

Selon une étude de l'OIT⁸, trois principaux objectifs favorisent la migration : « la survie économique ou la satisfaction des besoins vitaux, (...) l'aventure et/ou l'autonomie financière, (...) la poursuite ou la valorisation des études. »

⁷ Propos recueillis par Fabrice Tassel, article « Tunisie : disparus entre paradis et enfer », journal Libération paru le 13.09.2013

⁸ Diagnostic de la gouvernance de la migration de main d'œuvre en Tunisie publié par l'OIT en Juillet 2014

La migration devient une échappatoire. Deux termes sont souvent utilisés pour parler de cette envie de migrer pour se détacher et fuir :

- « Engatta » qui signifie « couper »
- « Gattaaterrebat » qui désigne le fait de s'enfuir
- Un autre terme est utilisé, celui de « harrag » qui signifie « brûler ». Les migrants brûlent leurs papiers pour qu'une fois en Europe ils ne puissent être reconduits dans leur pays d'origine. Ce mot peut avoir plusieurs sens :
 - celui de brûler ses papiers pour que les autorités européennes ne puissent renvoyer le migrant chez lui
 - celui de « brûler les frontières », c'est-à-dire de traverser les frontières clandestinement
 - celui plus symbolique de destruction et de purification par le feu
 - celui de brûler jusqu'à sa vie

On quitte son pays, son présent, ses attaches. On « brûle » son passé pour débiter une nouvelle vie. Ces migrants sont appelés ou se font appeler des « harragas », « ceux qui brûlent ». Les harragas désignent les migrants irréguliers originaires du Maghreb qui prennent la mer pour arriver en Europe.

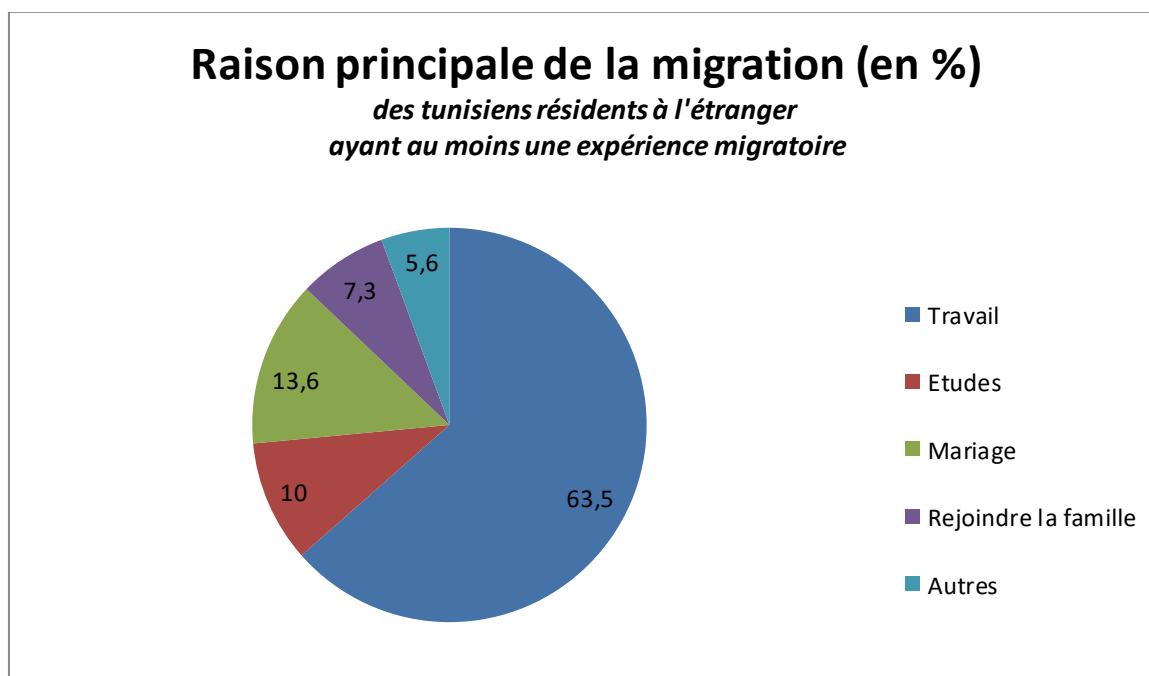


Figure 1, réalisée d'après l'« Étude sur la contribution des Tunisiens résidents à l'étranger au développement économique et social de la Tunisie » menée par l'OIM et publiée en décembre 2011

Profil des migrants

L'émigration tunisienne touche majoritairement tous les milieux de la société. Mais les manières de migrer, légale ou illégale, diffèrent selon son niveau de vie. L'obtention d'un visa est très difficile et ne sera accordé que si la personne peut justifier de ressources nécessaires.

Dans ce rapport il est question de l'immigration clandestine. Cette dernière touche la plupart du temps des catégories de la société défavorisées. Bien que sur les dernières années on note une hausse de l'immigration clandestine féminine, la majorité des candidats à l'émigration clandestine reste des hommes :

« Malgré une légère mixité enregistrée depuis quelques années, la migration clandestine reste majoritairement masculine. Exigeant des femmes d'être accompagnées pendant leur voyage, la culture traditionnelle a présenté un handicap qui a entravé pendant longtemps la migration des femmes. Mais grâce aux changements socioculturels que la société tunisienne a connus, les femmes, notamment celles qui sont instruites, voyagent de plus en plus seules. En revanche, les femmes qui tentent de partir clandestinement sont stigmatisées, souvent elles sont considérées comme appartenant aux "mauvaises familles". »⁹

Les migrants clandestins ont majoritairement le même profil. Il s'agit majoritairement de jeunes ayant entre 20 et 30 ans. Ils viennent de régions « oubliées » et de villes pauvres comme Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa, Gabès, Zarzis, mais aussi de banlieues ou quartiers pauvres de grandes villes comme Tunis ou Sousse. Selon les données du Ministère des affaires étrangères, 15,5% de la population tunisienne vivait sous le seuil de pauvreté en 2010. Ce taux était de 22,6% dans les zones non communales, de 32,3% dans la région centre ouest et de 9% dans les grandes villes. Les inégalités de territoire favorisent la création de zones au fort potentiel migratoire. La plupart des harragas vivent sous le seuil de pauvreté.

A la différence des premiers migrants, les migrants de cette décennie sont des migrants pour la majorité diplômés ou formés professionnellement. Le chômage chez les jeunes diplômés fait naître chez ces jeunes le projet de migrer. Certains migrants ont le même profil que Mohammed Bouazizi, le jeune qui s'est immolé par le feu le 17 décembre 2010, déclenchant par ce geste la révolution tunisienne.

⁹ Mabrouk Mehdi, Livre « Voiles et sel », 2010, Les Editions Sahar

Age des migrants disparus pendant la vague migratoire de 2011 (en %)

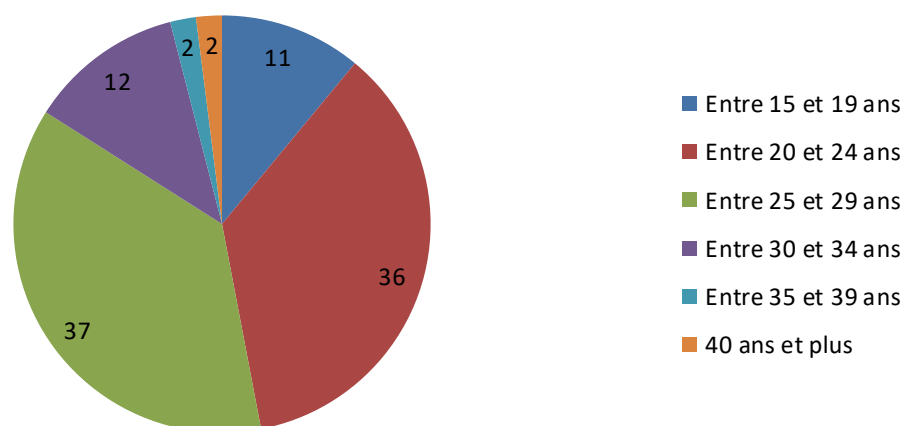


Figure 2, réalisée à partir des données du FDTES

CSP des migrants disparus pendant la vague migratoire de 2011 (en %)

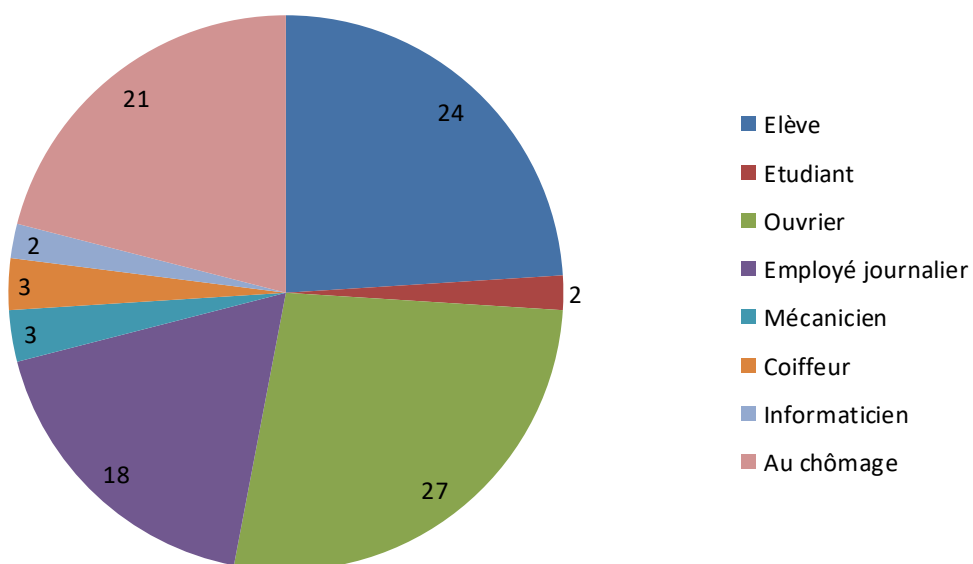
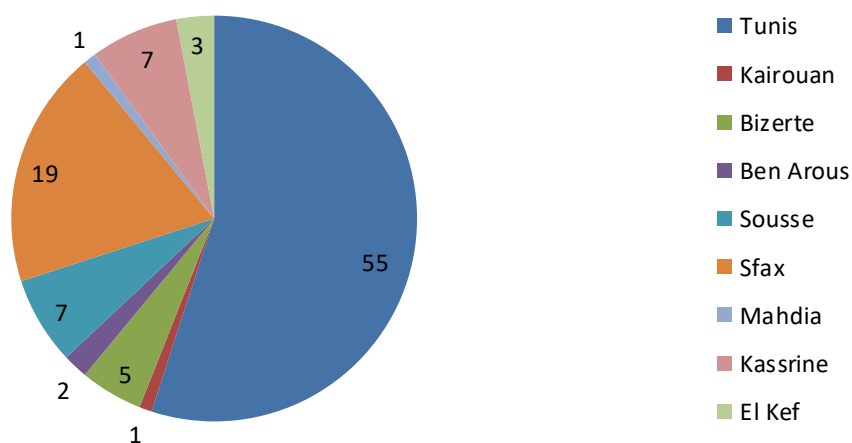


Figure 3, réalisée à partir des données du FTDES

Répartition des migrants disparus de 2011 par gouvernorat (en %)



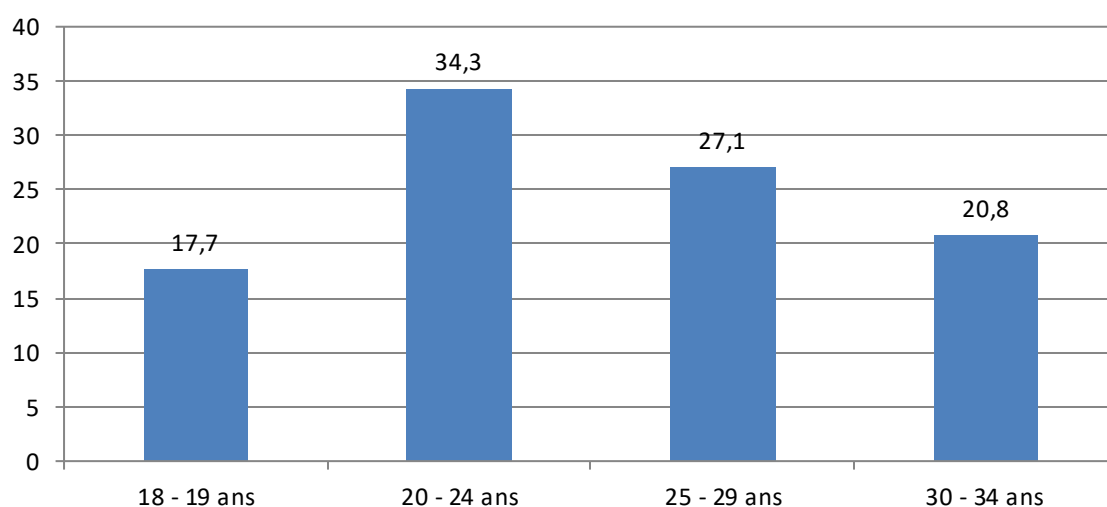
Coup d'œil sur la jeunesse tunisienne de 2016

En 2016, Abdessatar Sahbani, sociologue au FDTEs, a entrepris une enquête auprès de la jeunesse tunisienne pour mieux en saisir les défis qu'elle représente. Cette étude permet également d'avoir un aperçu de l'envie migratoire chez les tunisiens.

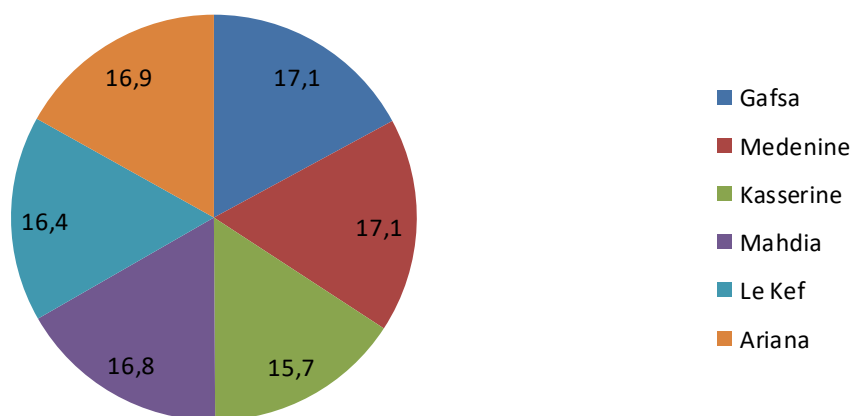
Afin d'être le plus représentative possible, l'étude a été réalisée selon les normes de l'ins Tunisie.

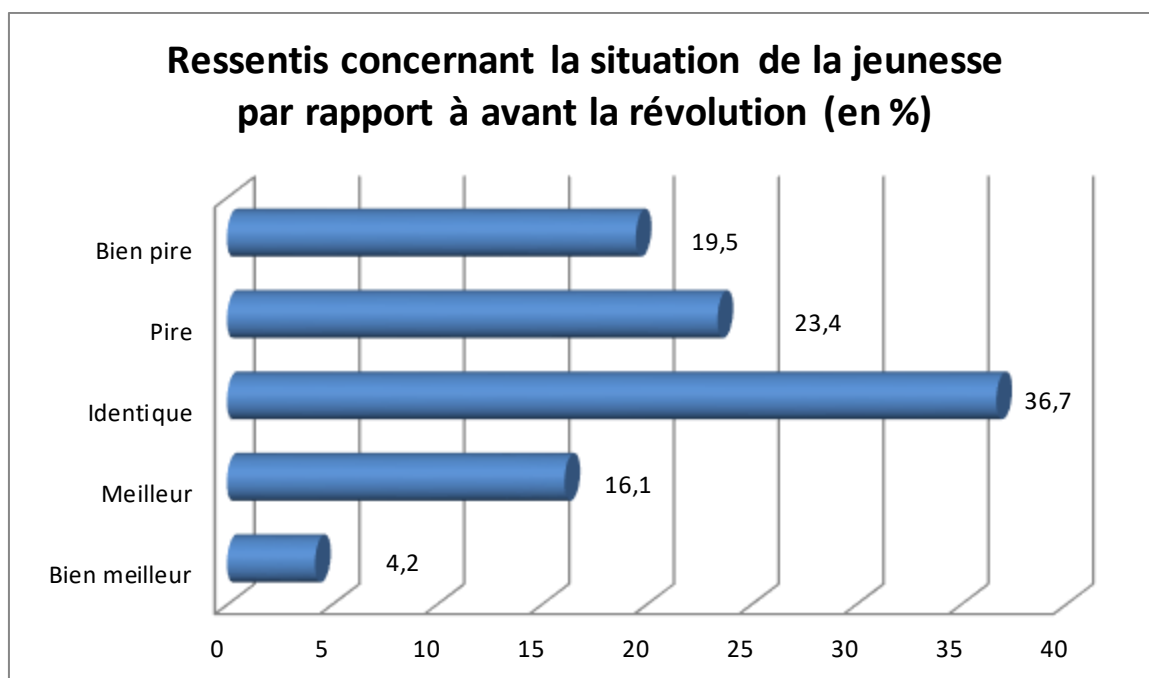
L'enquête a été réalisée auprès de 1 186 jeunes tunisiens, dont 47% de femmes et 53% d'hommes.

Répartition des personnes interrogées selon l'âge (en %)

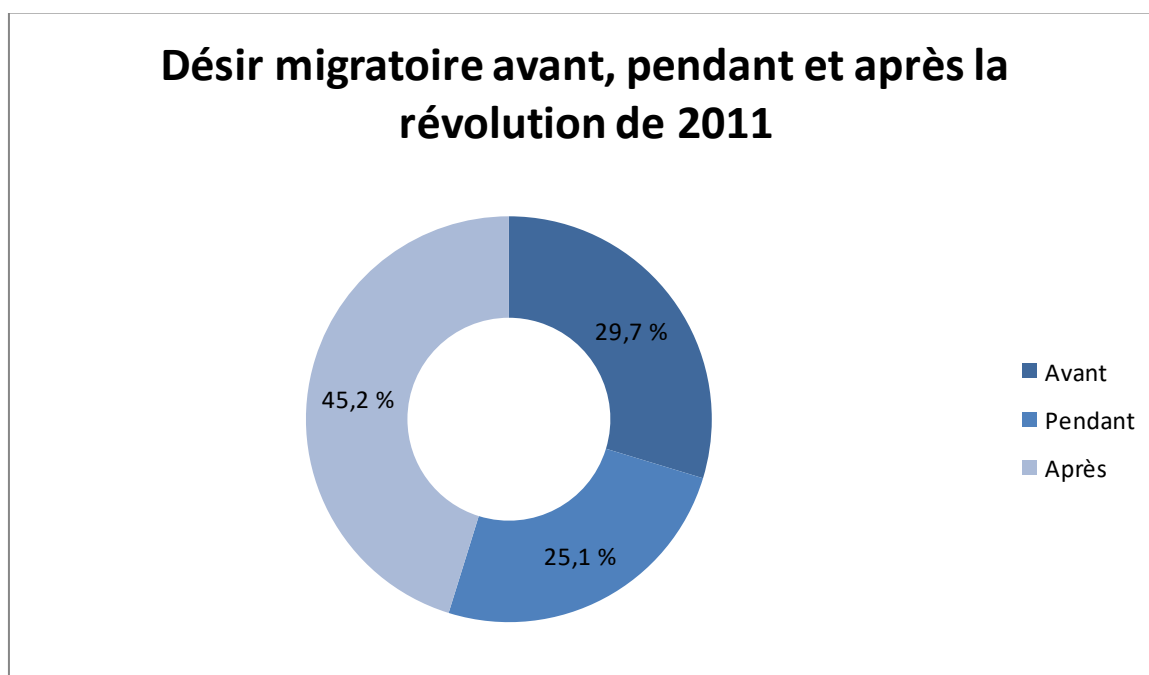


Répartition des personnes interrogées selon les gouvernorats (en %)





Ce graphique permet de nous rendre compte que la Tunisie de l'après révolution n'a pas suscité les espoirs attendus. Seuls 16.1 % des personnes interrogées affirment que la situation de la jeunesse en Tunisie s'est améliorée depuis la révolution, et seulement 4.2 % affirment qu'elle s'est nettement mieux améliorée. Face aux désillusions de sa jeunesse, la Tunisie fait face à des flux migratoires importants.



Ce graphique illustre lui aussi très bien les désillusions de la jeunesse après la révolution. Avant la révolution, près de 30% de la jeunesse tunisienne avait un désir migratoire. Mais après la révolution, la proportion a bien augmenté, et aujourd'hui 45.2% de la jeunesse a pour projet de migrer.

On peut également noter que pendant la révolution tunisienne, le désir migratoire a diminué. Lorsque les événements de 2010 – 2011 ont éclaté, l'espoir d'une amélioration des conditions sociales et économiques est présent. La jeunesse veut croire en une Tunisie plus libre, la fuite vers un autre pays devient alors moins importante.

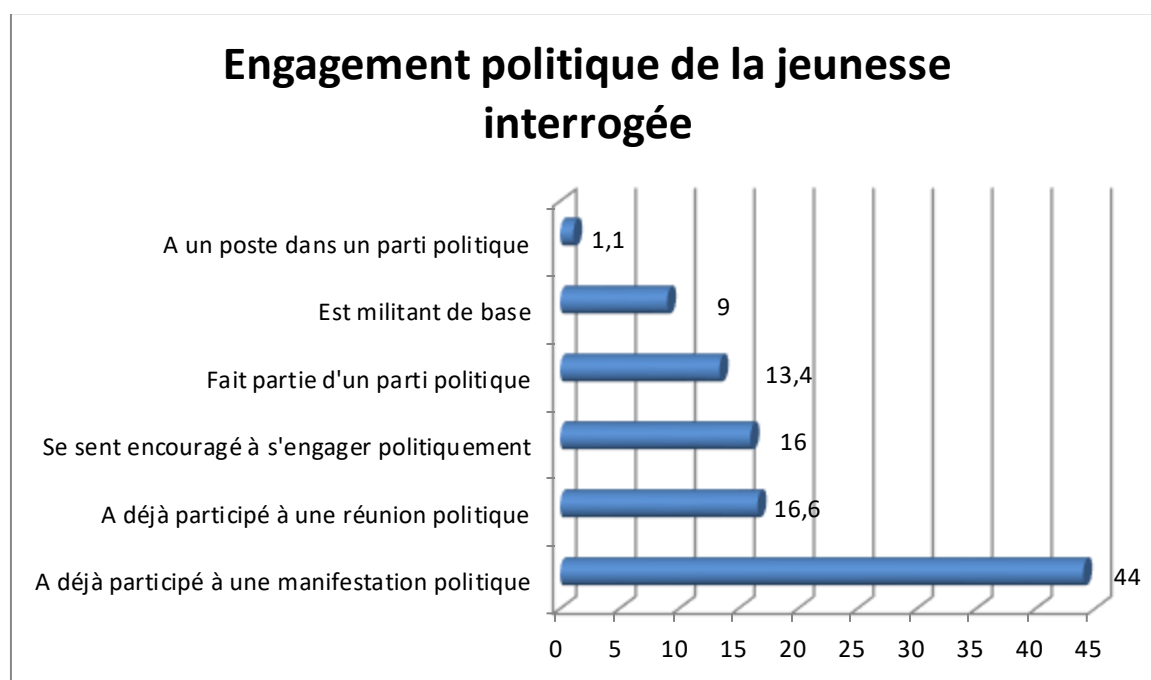
Pourtant, force est de constater que cinq ans plus tard, l'envie migratoire est toujours bien présente, et pire, elle est encore plus forte qu'avant. Comment se fait-il qu'un Etat démocratique connaisse une telle déception de sa jeunesse ? Il y a une réelle nécessité de la part du gouvernement tunisien de se questionner sur le fond de la question migratoire. Remettre en cause le système actuel en le comparant aux attentes évoquées pendant la révolution est aussi un élément important.

La jeunesse tunisienne interrogée a déjà :

- Commis des vols – 16.9 %
- Commercialisé de la drogue – 6.9 %
- Connu l'errance, trainé dans la rue – 11.7 %
- Eu à faire au commerce parallèle – 10.5 %
- Commis des actes de vandalisme – 9.6 %
- A des problèmes avec la police – 18.7 %
- A déjà participé à un projet migratoire – 9.2 %
- A des problèmes au travail – 16.4 %
- A commis des violences dans des stades – 13.7 %
- A des problèmes familiaux – 24.4 %

Toutes ces actions réalisées font écho à un modèle de développement qui ne correspond pas et qui ne répond pas aux attentes de sa jeunesse. Vols, trafic de drogues, problèmes avec la police, etc, sont significatifs du mal être de la jeunesse en Tunisie.

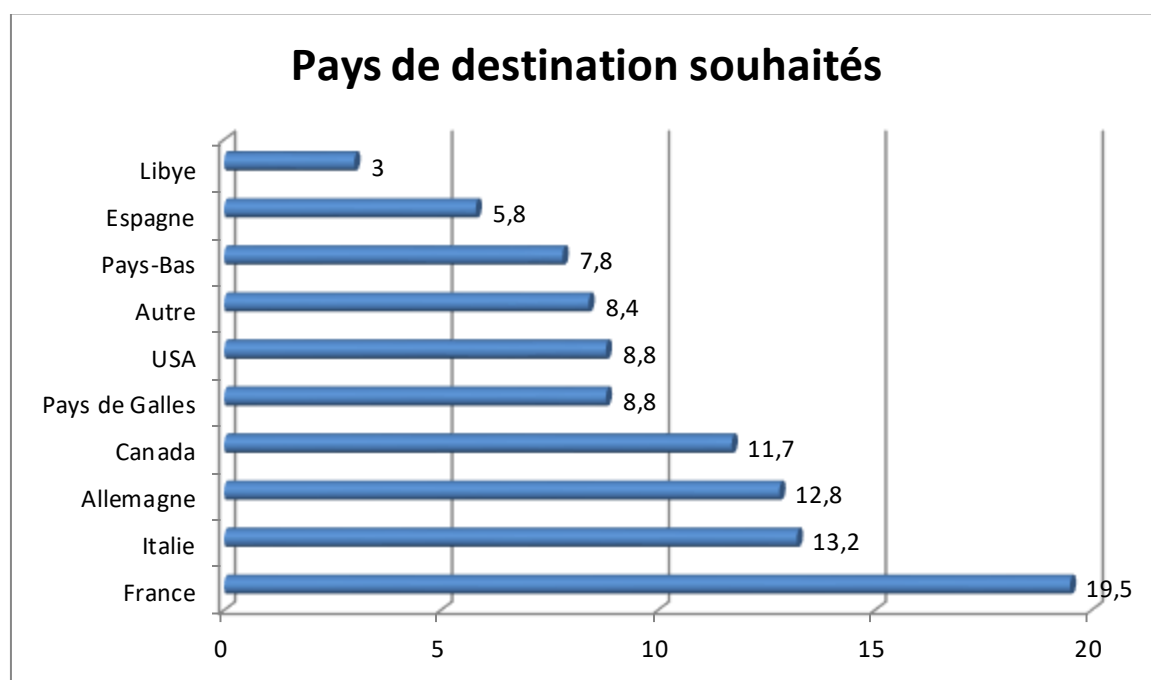
Engagement politique de la jeunesse



La jeunesse tunisienne (18 – 34 ans) représente près d'un tiers de la population tunisienne. Or, on peut observer qu'elle ne représente qu'un centième des salariés à un parti politique. Et seul un dixième se dit militant de base. Ces chiffres sont très bas, et on peut observer que l'engagement politique ne se fait que tard. Aujourd'hui, bien que Ben Ali ait été renversé, les personnes au gouvernement sont issues de l'ancien gouvernement. Et au sein des partis politiques et des mouvements politiques, une faible place est laissée à la jeunesse.

La jeunesse tunisienne ne se sent pas écoutée. Pourquoi alors rester dans un pays dans lequel on ne se sent pas acteur et dont aucune mesure n'est mise en place pour le bien être de sa jeunesse ? Migrer constitue une réponse à ce sentiment.

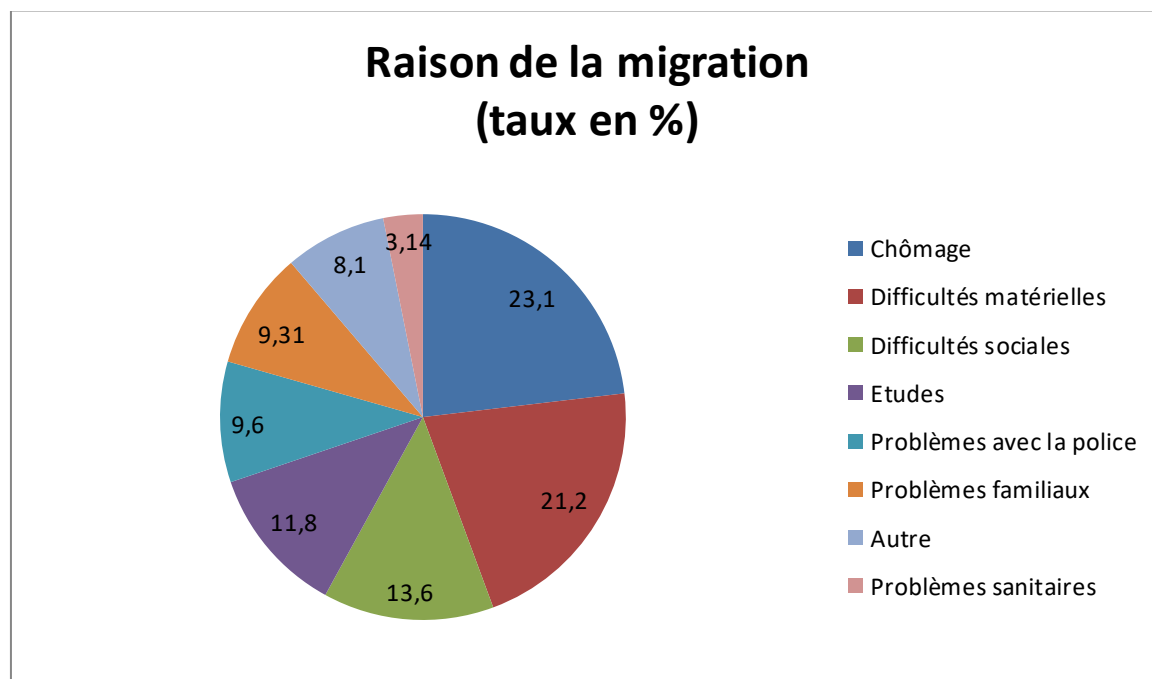
Destinations désirées



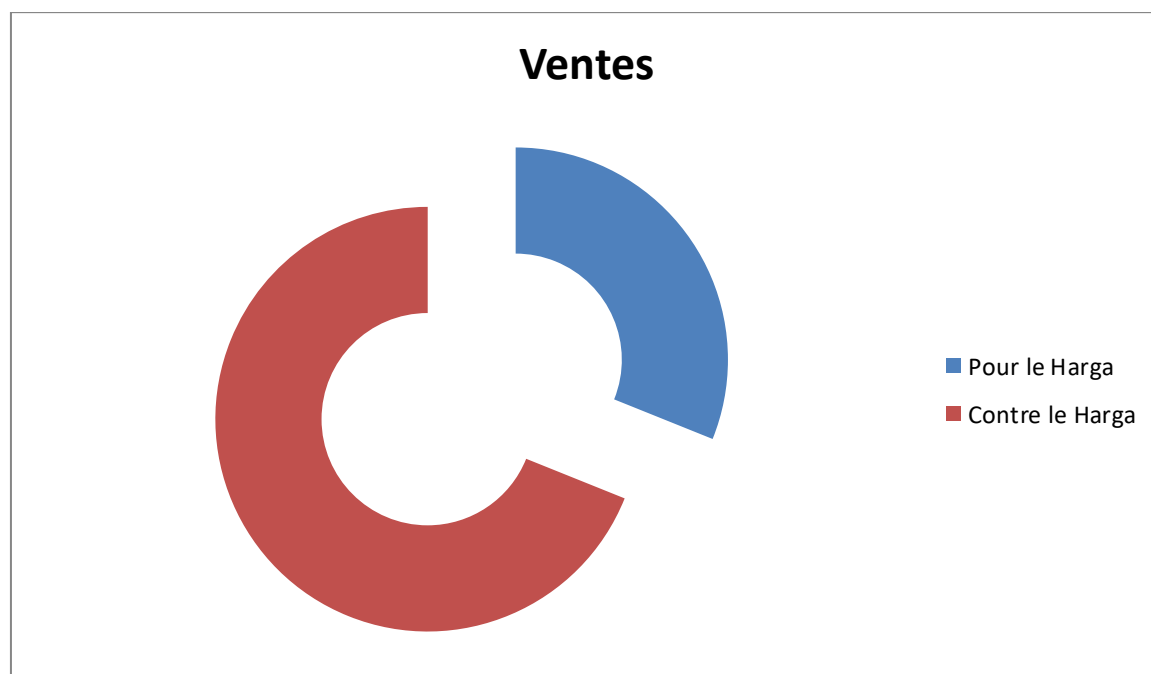
La France est le premier pays où la jeunesse tunisienne souhaite migrer. Suivi par l'Italie, l'Allemagne et le Canada. Cette envie de partir pour la France s'explique par le passé commun entre la Tunisie et ce pays et également par leur langue commune. Un lien entre la France et la Tunisie est encore présent aujourd'hui. L'Italie se passe en deuxième position notamment de par sa situation géographique. Une centaine de kilomètres seulement séparent la Tunisie de l'Italie.

Il est important de souligner la destination de la Libye. Les jeunes qui quittent la Tunisie pour la Libye on la plupart du temps pour projet de s'engager dans le djihadisme. Ce chiffre est alarmant et reflète le mal être de la jeunesse tunisienne qui, face aux problèmes auxquelles elle fait face, voit dans le djihadisme une solution.

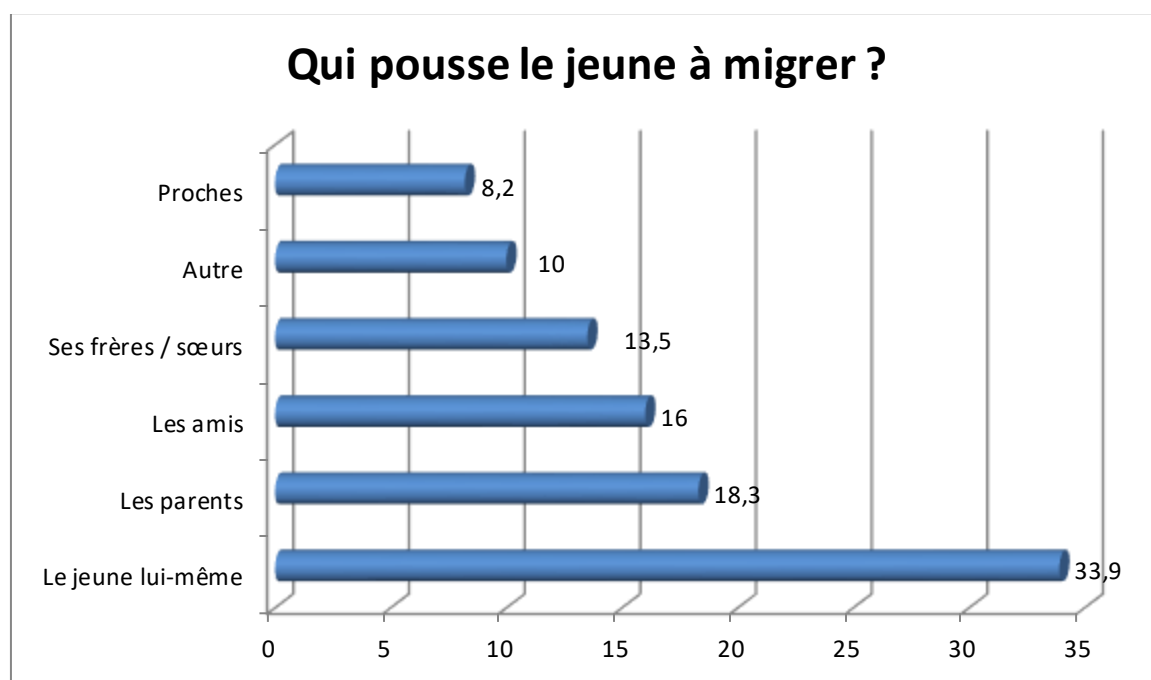
Pourquoi partir ?



Partir en situation régulière ou irrégulière ?

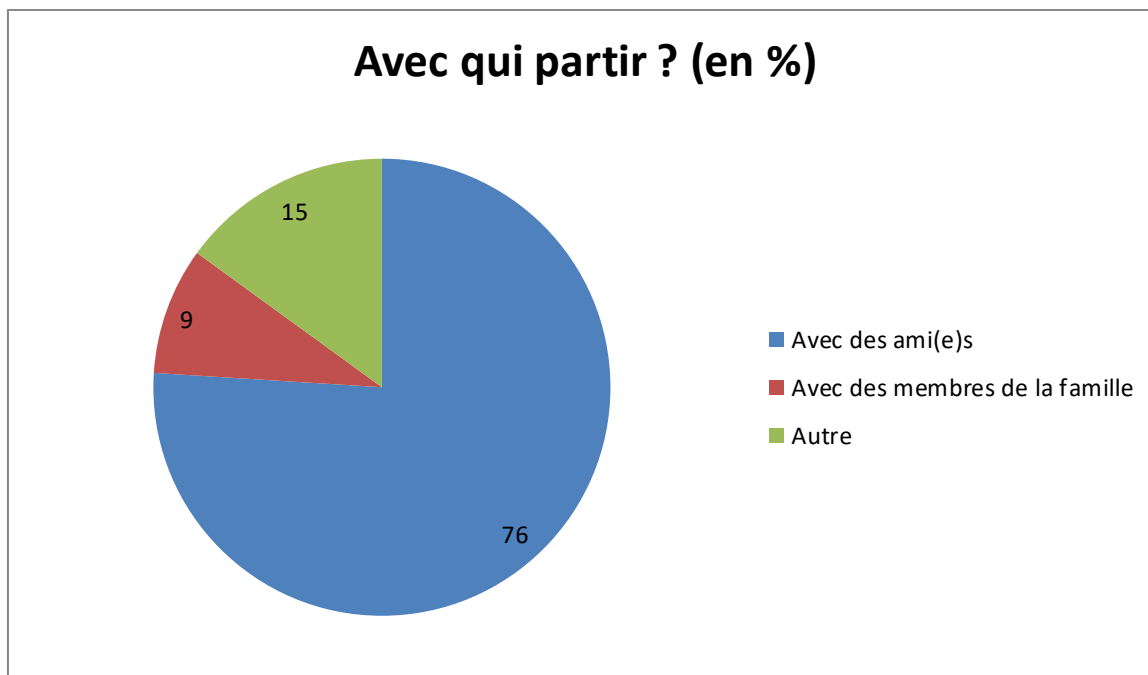


Qui pousse le jeune à partir ?



Bien que la motivation du jeune soit la raison principale du projet migratoire, on note que ce projet se fait rarement d'un simple choix personnel. Beaucoup de harragas qui prennent la mer accomplissent un projet souvent familial. La famille et les proches soutiennent le migrant dans son envie de quitter la Tunisie. Le désir migratoire naît rarement seul. Le jeune qui veut migrer tire ses motivations auprès de ses proches.

Avec qui partir ?



Vague migratoire de 2011

Au début de l'année 2011, alors que la révolution tunisienne battait son plein, un grand nombre de personnes ont décidé de quitter la Tunisie pour l'Europe. Selon les estimations du FTDES, 40 000 tunisiens auraient pris la mer pour l'Italie pendant l'année 2011.

En 2004, le gouvernement de Ben Ali avait instauré une loi pour renforcer le contrôle de ses frontières. Tout tunisien qui était arrêté en tentant de traverser la frontière (par voies maritimes ou terrestres) encourait une peine de prison ou payait une amende. Il était très difficile de migrer clandestinement pendant la présidence de Ben Ali.

Mais pendant la révolution, on observe un relâchement des contrôles aux frontières. Les services de la sécurité nationale ont été déployés sur d'autres fronts. De plus, la police rejoindra rapidement les manifestants et descendra dans la rue exprimer sa colère. C'est ainsi qu'on observe une hausse des tentatives de migration. Hassan Boubakri explique : « Les réseaux de passage de migrants ont alors mis à profit ce nouveau contexte pour conduire, en l'espace de trois mois (janvier – avril 2011), des dizaines de milliers de jeunes Tunisiens sur l'île italienne de Lampedusa »¹⁰

Quitter le sol tunisien par la mer devient moins dangereux. On s'organise pour migrer. On part entre amis, en famille, mais rarement seul. De plus en plus de réseaux voient le jour. Avant la révolution, la migration par voie maritime se faisait majoritairement par le biais

¹⁰ Hassan Boubakri, « Les migrations en Tunisie après la révolution », éditions Confluences Méditerranée, 2013

des pêcheurs. Face à la hausse du prix du carburant et à la raréfaction des poissons, les pêcheurs faisaient des emprunts auprès des banques. N'ayant pas les moyens de rembourser leurs prêts, ils organisaient des traversées vers l'Italie. Bien que dangereuses (la mer Méditerranée est la route migratoire la plus dangereuse du monde), ces traversées se faisaient par des passeurs qui connaissaient la mer. De plus, les bateaux des pêcheurs sont contraints à une visite technique par le département des pêches et de l'aquaculture leur délivrant un permis de navigation. Sans ce permis de navigation, les bateaux ne peuvent prendre la mer. Migrer par un autre biais que celui des pêcheurs était plus rare. Mais après la révolution, une autre catégorie de passeurs voit le jour. A la différence des pêcheurs, ils ne font pas partie d'une catégorie socioprofessionnelle particulière. Il s'agit de personnes ayant peu ou pas de revenus et qui trouvent dans cette activité un moyen de pallier à ce manque financier. Ces personnes ne sont pas des professionnels de la mer. Ils achètent des bateaux à faible coût car très souvent vieux et n'ayant plus de permis de navigation. Migrer par le biais de ces passeurs revient moins cher que de migrer par le biais de pêcheurs. Mais à quel prix ? Ces embarcations sont souvent surchargées, rendant la traversée très dangereuse. Migrer clandestinement a un coût, et les chances de survie dépendent du capital économique du migrant.

A partir du 14 janvier 2011, on assiste donc à un relâchement du contrôle des frontières doublé de nouveaux moyens pour rejoindre la mer à un coût plus faible.

Face à ce que les médias appellent une « vague migratoire », l'île de Lampedusa a vu arriver plusieurs milliers de personnes au début de l'année 2011. La Tunisie a alors subi de fortes pressions de l'Union Européenne et particulièrement du gouvernement italien qui lui a demandé de renforcer le contrôle à ses frontières. Silvio Berlusconi se rend en Tunisie début avril 2011 dans une volonté de mettre fin à l'« afflux » de migrants arrivés à Lampedusa depuis le début de l'année. Il reproche au gouvernement tunisien d'avoir relâché le contrôle de ses frontières. C'est ainsi que Beji Caïd Essebsi, alors premier ministre, signe avec le gouvernement italien un accord stipulant la régularisation de 22 000 immigrés tunisiens arrivés en Italie avant la signature de cet accord. Ce dernier permet à ces harragas de bénéficier d'un permis de séjour de six mois leur permettant de circuler librement dans la zone Schengen. En contre partie, le gouvernement tunisien s'engage à rapatrier les immigrés tunisiens irréguliers qui arriveront en Italie à partir du 6 avril 2011. D'après les statistiques du ministère de l'intérieur tunisien, 4 453 tunisiens ont été expulsés d'Italie en 2011. Et sur ces 22 000 immigrés qui devaient être régularisés,

seuls XXXX (*trouver le chiffre*) se sont vus accordés le permis de séjour de six mois, et pour la plupart un rapatriement en Tunisie a été effectué après ces six mois.

Lien entre révolution et migration

Mais pourquoi décider de migrer alors que la révolution est en marche ? L'action de migrer résulte d'une volonté de fuir ses conditions de vie, de partir en espérant trouver une vie meilleure. Alors pourquoi quitter la Tunisie quand le pays connaît une révolution dont le but est de renverser le système oppressif et inégalitaire en place ?

La « vague migratoire » de 2011 a pour caractère nouveau le fait d'être un mouvement collectif. Ce mouvement représente en lui même une remise en cause du système actuel. Ce dernier ne se concentre pas uniquement sur la Tunisie mais sur le contexte migratoire dans le bassin méditerranéen. L'action de migrer représente une remise en cause du système et des politiques actuelles empêchant la migration sud – nord. Se rendre mobile pour dénoncer le frein à la mobilité représente un acte révolutionnaire. La « vague migratoire » devient alors une des continuités de la révolution de 2011.

Sur l'île de Lampedusa en 2011, on pouvait entendre des slogans comme : « Ben Ali est parti et nous aussi ». C'est un prolongement des libertés revendiquées pendant la révolution. La mobilité représente un mouvement de résistance. A Paris, en mai 2011, on pouvait entendre des tunisiens passés par Lampedusa dire : « Notre destin est entre nos mains ! On sort d'ici maintenant et on va faire entendre nos voix au monde entier. Et personne ne parlera en notre nom. ». Ces paroles font écho au soulèvement populaire tunisien de 2011.

De plus, pendant la révolution, la crise économique et sociale que condamnait la population contestataire s'est aggravée. Le couvre-feu est instauré, certaines denrées alimentaires manquent pendant quelques jours, des écoles et des universités ferment leurs portes pour deux semaines. Des institutions publiques, des entreprises privées, des banques et d'autres bâtiments sont incendiés et saccagés. Le pays se retrouve alors dans une situation économique et sociale très critique. Si le désir migratoire est présent depuis quelques temps dans les pensées d'un tunisien, la révolution sera l'aboutissement de ce désir. Pour certains tunisiens, la révolution tunisienne ne sera pas suffisante pour les sortir de la crise dans laquelle ils se trouvent. La situation économique et sociale est dans une situation très critique et l'espoir de la révolution n'est, pour ces candidats à l'émigration, pas suffisant pour survivre. Un jeune qui rêve de tenter sa chance en Europe

a déclaré, en parlant de la révolution : « Et qu'est-ce que ça changera ? Il y aura peut-être d'autres présidents, mais le système sera toujours aussi pourri qu'avant ». La population n'a pas confiance en l'après révolution, partir est alors la solution pour échapper au système inégalitaire.

Franchir les frontières de manière illégale est aussi une transgression des règles. L'interdit attire, et faire cette traversée apporte une certaine reconnaissance. Tenter de migrer en Europe, c'est acquérir un certain statut. Qu'on réussisse ou non, même si l'Europe renvoie le migrant en Tunisie, au moins il aura tenté. Et ainsi un certain signe de respect sera voué à cette personne qui s'est donnée les moyens d'essayer. Et bien que ces personnes montrent aux futurs candidats à l'émigration que la traversée illégale se termine rarement en réussite, s'il y a des perdants il y a aussi des gagnants.

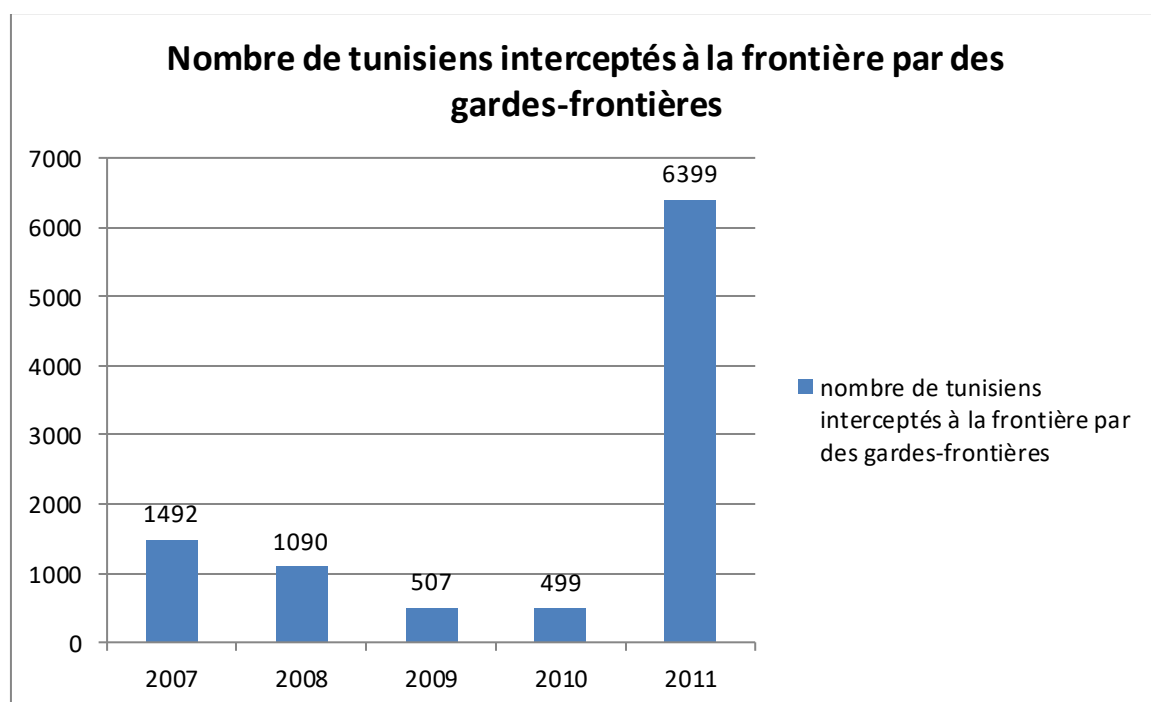


Tableau réalisé à partir des statistiques du ministère de l'intérieur tunisien

Migrants disparus

Quitter son pays clandestinement comporte un risque. Traverser des frontières illégalement peut être dangereux. C'est parfois au péril de leur vie que les migrants quittent leur pays.

Parmi ces tunisiens ayant pris la mer pendant le printemps arabe, un grand nombre d'entre eux auraient disparus. Que sont-ils devenus ? Sont-ils arrivés en Italie ?

Ces mouvements migratoires de 2011 ont conduit à la mort ou à la disparition de plus de 1 500 migrants selon le UNHCR : « plus de 1 500 personnes se sont noyées ou sont portées disparues depuis leur tentative de traversée de la Méditerranée vers l'Europe.¹¹ ». Selon Boats 4 People, ils seraient 2 000 migrants à avoir perdus la vie ou à avoir disparus en 2011.

Il s'agit là d'une entrave aux droits de l'Homme. Pour lutter contre cette dernière, la campagne de Boats 4 People a entrepris, en juillet 2012, un parcours en mer Méditerranée. Cette flottille, composée de militant-e-s, parlementaires, artistes et journalistes, avait pour but de revendiquer une mer Méditerranée solidaire. Pour ce faire, la flottille a été dans plusieurs points différents entre l'Italie et la Tunisie : Cecina – Palerme – Tunis – Monastir – Lampedusa. Un documentaire vidéo a été réalisé suite à ce projet pour rendre compte de la tragédie des morts et disparus migrants en mer Méditerranée¹².

L'implication des Etats joue un rôle important dans cette entrave des droits de l'Homme. Notons par exemple le cas du sauvetage d'un bateau en dérive par les garde-côtes tunisiens. En mai 2012, les garde-côtes tunisiens ont porté secours, sous la demande de leurs homologues italiens, à un bateau en détresse pourtant bien plus proche des terres européennes que des tunisiennes. Les personnes à bord ont alors été transférées dans un camp de réfugiés en Tunisie près de la frontière Libyenne. Mais sauver des vies n'est pas une option, c'est une chose que les Etats sont obligés de faire.¹³

Selon François Crépeau¹⁴ : « les Etats membres de l'Union Européenne exerceraient une pression implicite sur la Tunisie pour qu'elle porte secours aux bateaux en détresse transportant des migrants et qu'elle les rapatrie ».

¹¹ <http://www.unhcr.org/fr/4f2811e7c.html>

¹² Documentaire « A contre courant »

¹³ Voir annexe n°1

¹⁴ Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, François Crépeau, Mission Tunisie, le 3 mai 2013

Pourtant, bien que des opérations de sauvetage et de recherche en mer soient menées avec les garde-côtes tunisiens et européens, le sort de ces 1 500 personnes (2 000 personnes selon les estimations) est pour le moment toujours inconnu. Comment se fait-il que personne ne sache ce que sont devenues ces personnes ?

Dans la ville d'Agrigente en Sicile, un centre du ministère de l'intérieur a mis en place une banque de renseignements concernant tous les étrangers arrivés en Italie par voie maritime. Toutes les informations y sont classées par mois. Pourtant, le mois de mars 2011 n'apparaît pas dans les registres¹⁵. Aucune information n'est classée, les registres passent directement du mois de février 2011 au mois d'avril 2011. Or, sur ces 1 500 à 2 000 personnes disparues, une grande partie concerne trois dates de traversée : le 1^{er}, le 14 et le 29 mars 2011, et certaines personnes le 13 et 30 mars.

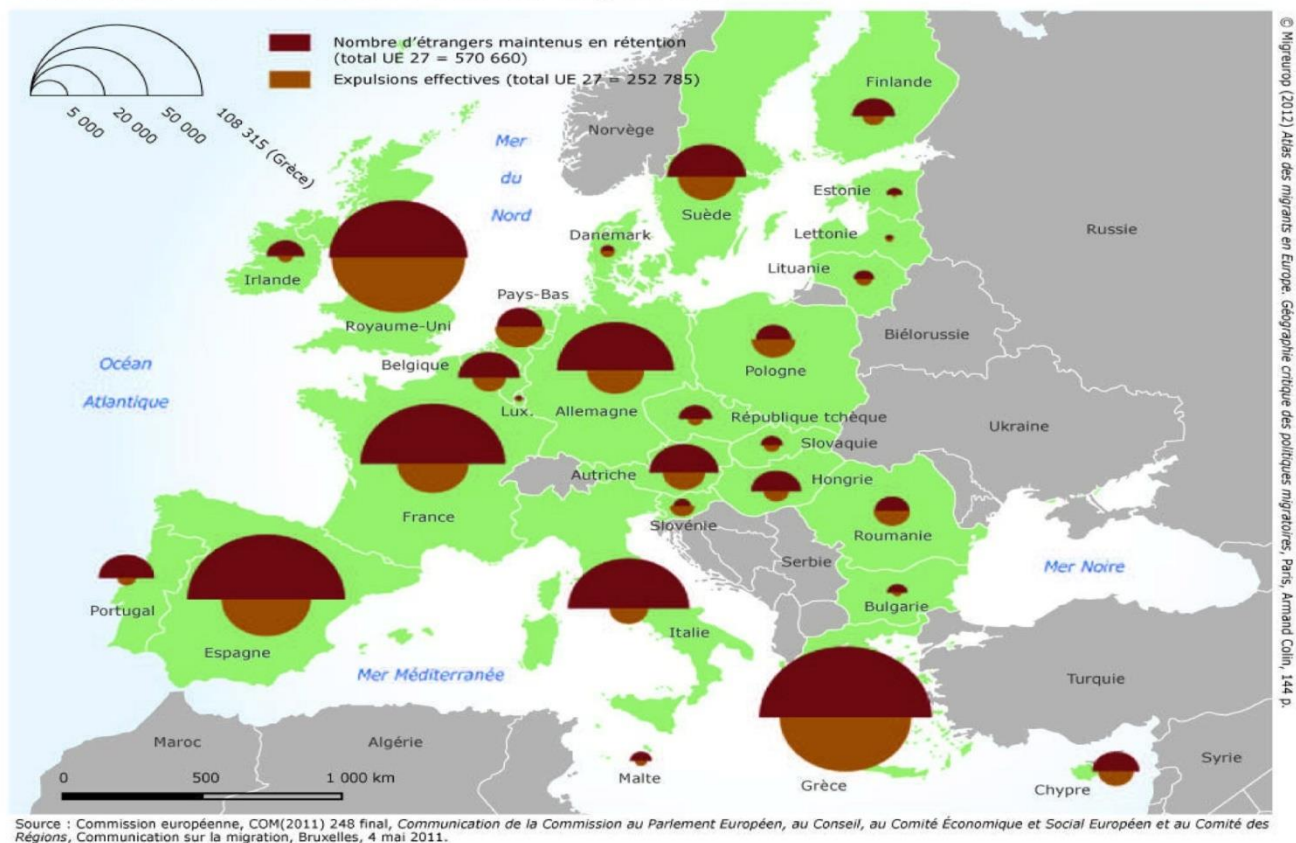
De plus, lorsque des migrants arrivent en Italie, ils sont parfois placés en détention administrative sous décision de la police. Ces détentions dans des centres dits d'expulsion et d'identification permettent d'obtenir un délai supplémentaire pour vérifier l'identité des migrants avant de prendre la décision d'expulsion. Jusqu'en 2011, cette détention avait une durée maximale de six mois. Mais en 2011 une loi autorise le juge à prolonger de 12 mois supplémentaires la détention du migrant si des retards dans les documents nécessaires à son identification sont observés ou si le migrant refuse de collaborer dans les procédures de son rapatriement. Face à ce système, les autorités italiennes reçoivent de vives critiques de la part d'ONG italiennes ou internationales dénonçant les conditions de rétention des migrants. En plus de dénoncer des cas de rétentions illégales ou des abus, les ONG signalent les difficultés pour les détenus de communiquer avec l'extérieur. En 2011, suite à la « vague migratoire » du printemps arabe, les autorités italiennes ont refusé l'accès à ces centres d'expulsion et d'identification aux organisations internationales et humanitaires, comme l'OIM, l'UNHCR, la Croix Rouge, etc. Il est ainsi très difficile d'identifier les détenus présents dans ces centres qui ne peuvent communiquer avec l'extérieur.

Quel est alors le rôle des gouvernements dans ces disparitions ? Il y a une réticence de la part de l'Etat tunisien et de l'Etat italien d'élucider le sort de ces migrants disparus.

¹⁵ Information donnée par Imed Soltani le 17 juin 2016 et recueillie par Fulcheri Pauline

Cette réticence a fait monter une forte colère auprès des tunisiens, en particulier auprès des familles de harragas disparus. Un mouvement va alors émerger pour faire lumière sur la situation de ces migrants. Le mouvement ne concerne pas uniquement les migrants disparus de la « vague migratoire » de 2011, mais cette vague a été l'élément déclencheur pour faire naître le mouvement.

Moins de la moitié des étrangers maintenus en rétention administrative ont été expulsés en 2009

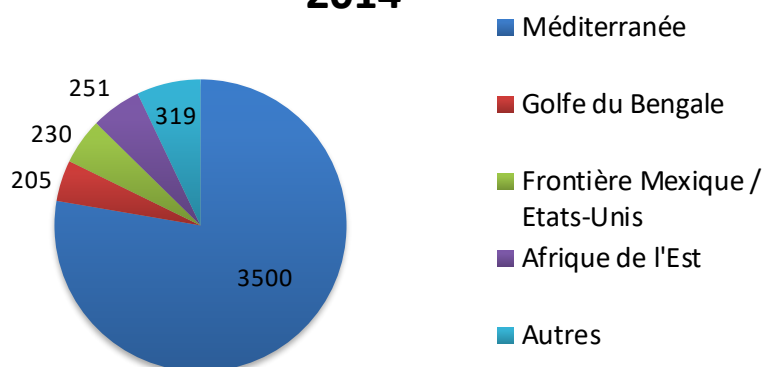


Sur cette carte, bien que datant de 2009, on peut noter qu'en Italie l'effectif des migrants expulsés est très faible comparé à celui des migrants mis en rétention.

Coup d'œil sur la mer Méditerranée

En 2015, on comptait 22 000 migrants morts en traversant la mer Méditerranée depuis l'année 2000. Ce chiffre accablant fait de la mer Méditerranée la route migratoire la plus mortelle du monde. En 2014, 75% des migrants morts sur leur route migratoire ont perdu leur vie en mer Méditerranée.

Nombre de morts ou disparus en 2014

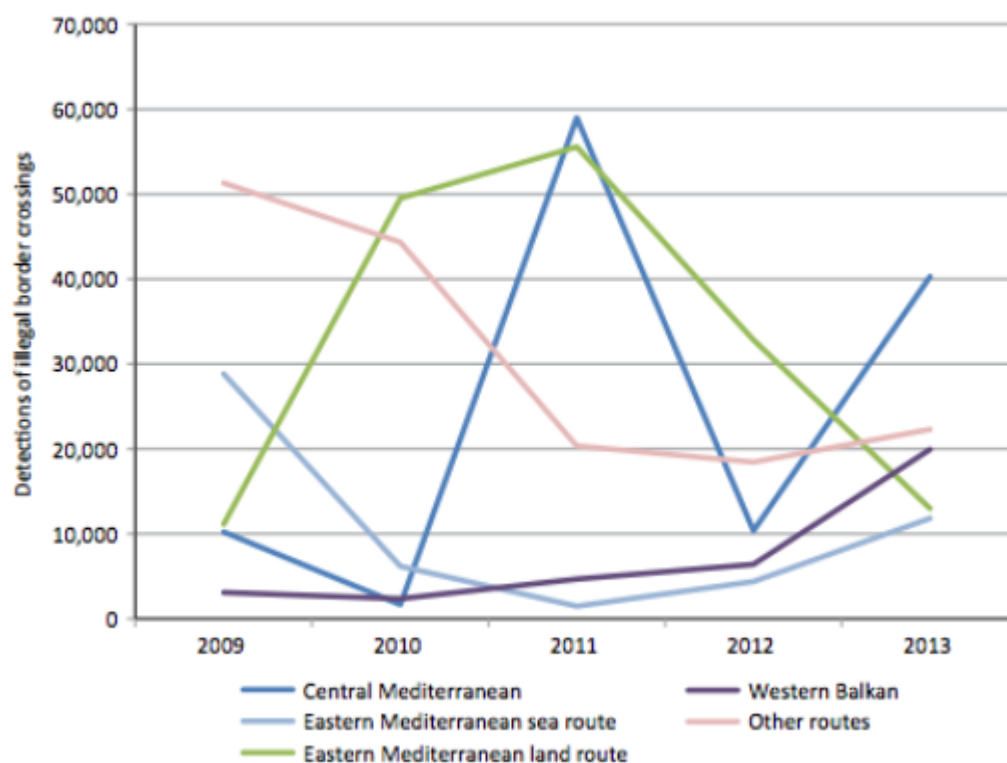


Entre octobre 2013 et octobre 2014, l'opération « Mare Nostrum », opération militaro-humanitaire lancée par l'Italie, aurait permis de secourir 150 000 migrants en mer Méditerranée. L'Europe a pris la décision de créer cette opération face au nombre alarmant de migrants décédés au large des côtes siciliennes. Face à cette hécatombe et aux réactions que cette dernière suscite auprès de la communauté internationale, les gouvernements européens ont mis en place des opérations de sauvetage en mer. Cette opération vise à surveiller 24 heures sur 24 les arrivées illégales en Italie.

	« MARE NOSTRUM »	« TRITON »
 QUAND ?	D'OCTOBRE 2013 À OCTOBRE 2014	À PARTIR DE NOVEMBRE 2014
 QUOI ?	SAUVETAGE	SURVEILLANCE
 COMBIEN ?	9 MILLIONS D'EUROS PAR MOIS	3 MILLIONS D'EUROS PAR MOIS
 QUI ?	MARINE ITALIENNE	FRONTEX
 OÙ ?	JUSQU'AUX CÔTES LIBYENNES	EAUX TERRITORIALES EUROPÉENNES

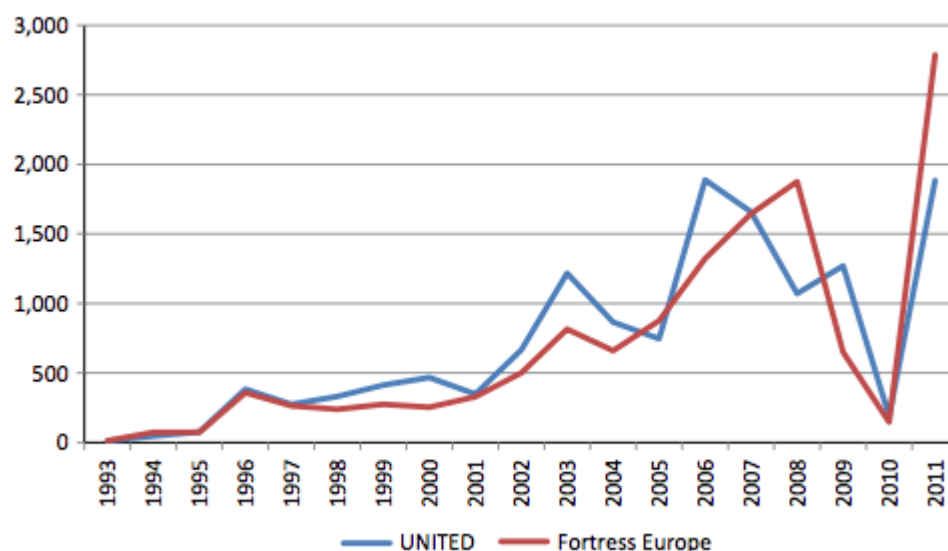
Malgré ces opérations, dont le but est bien plus de protéger l'Europe de ce qu'elle appelle des « arrivées massives de migrants » que de porter assistance à ces personnes en danger, le nombre de naufrages et de catastrophes perdurent.

Figure 3.2: Fluctuations in popularity of routes to Europe, 2009–2013



Source: Frontex Risk Analysis, 2014.

Figure 3.4: Comparison of UNITED and Fortress Europe lists of border deaths in the Mediterranean, 1993–2011



Source: Data extracted by authors from UNITED and Fortress Europe.

Emergence et place d'un mouvement de la société civile

La définition la plus souvent citée pour parler de la société civile est celle donnée par Jean-Louis Quermonne : « L'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'Etat ». En d'autres termes, on peut dire que la société civile comprend les composantes d'une société en dehors des institutions gouvernementales.

En Tunisie, pays encore en transition aujourd'hui, la société civile ne bénéficie pas d'une reconnaissance totale sur la scène publique.

Selon AlaaTalbi, directeur exécutif du FDTES, la société civile est reconnue par la population tunisienne car elle a été active dans certains travaux, notamment les travaux concernant la rédaction d'une nouvelle constitution après 2011. Il dit aussi qu'elle a un rôle important dans le dialogue mais qu'elle pourrait avoir un rôle encore plus fort et plus engagé. Il regrette également le peu de reconnaissance de la société civile par son manque de structuration et sa non institutionnalisation. Romdhane Ben Amor, chargé de communication au FDTES, rejoint les propos d'AlaaTalbi et ajoute que la société civile ne réalise pas de réel travail de fond pour pouvoir influencer sur les politiques et le gouvernement.

La société civile négocie avec les gouvernements des accords plus équitables. Elle s'est par exemple mobilisée sur l'enjeu de l'ALECA (accord de libre échange entre la Tunisie et l'Union Européenne). Le dialogue entre le gouvernement et la société civile peut être un mécanisme intégré, mais les négociations ne sont pas pour autant appliquées par les gouvernements.

Malgré tout, la société civile peut palier aux manques du gouvernement sur certaines questions sociales. C'est le cas pour la question migratoire.

Face aux 1 500 à 2 000 harragas disparus en 2011, les familles de ces derniers se questionnent et veulent que lumière soit faite sur le sort de leurs proches. Ces familles se sont alors regroupées et ont constitué un mouvement pour exprimer leur mécontentement et pour remettre en cause les politiques migratoires actuelles.

Familles des migrants disparus

Profil de ces familles

Les profils des familles de ces harragas disparus restent à peu près les mêmes, bien que des différences soient à noter, notamment en fonction des raisons qui poussent à l'émigration.

Les migrants disparus dont il est question sont pour la plupart des jeunes. On note néanmoins certains pères de familles ou bien même des familles entières.

Ces familles sont souvent issues d'un milieu économique bas. Les parents ont eu un accès à l'éducation très faible, voir inexistant. Le capital culturel de ces familles est généralement très bas aussi. Les salaires de la famille proviennent alors de petits travaux quotidiens, comme vendeurs de rue. Les parents ont du mal à assurer financièrement l'éducation de leurs enfants.

Certaines familles vivent dans des situations critiques, voir alarmantes. Par faute de moyens financiers, ces familles n'ont pas d'accès aux soins et ont beaucoup de mal à subvenir aux besoins de leurs proches.

En plus de leur proche disparu, il n'est pas rare qu'une autre personne de la famille ait elle aussi emprunté la route migratoire pour l'Europe. Certaines familles ont d'autres enfants qui ont migré, et qui eux peuvent donner des nouvelles à leur famille. Certains sont restés en Italie, d'autres se sont installés en France, en Belgique et quelques uns en Allemagne. Parfois les harragas disparus avaient pour objectif de les rejoindre. Mais parfois, ces migrants qui se sont installés en Europe sont partis après leurs proches disparus. Ils connaissaient donc bien la situation dangereuse et « mystérieuse » de cette traversée, et l'ont malgré tout entreprise. Et d'autres proches de ces familles ont entrepris la traversée, mais face à un ou plusieurs échecs, sont retournés dans leur famille. Il n'est pas rare de rencontrer des personnes ayant tenté jusqu'à sept fois la traversée. Essuyant des défaites, certains continuent de tenter leur chance pour l'Europe.

Conséquences de la perte d'un enfant candidat à l'émigration

Le choix de quitter la Tunisie pour l'Europe ne résulte pas toujours d'une décision individuelle. En migrant, la personne réalise souvent un projet familial. Le migrant

représente alors un espoir pour sa famille, il a la responsabilité de réussir cette fuite vers un avenir meilleur.

Et très souvent, un gros investissement a été fait pour permettre à cette personne de migrer. Un investissement de temps et d'argent. De temps car il y a tout un travail de mise en réseau, que ce soit en Tunisie ou à destination. Pour quitter la Tunisie il faut se mettre en lien avec tout un réseau qui organise le départ : regroupement de personnes, récolte de l'argent, trajet vers le point de départ, traversée et confirmation d'arrivée. Et une fois arrivé en Europe, le migrant est souvent déjà en relation avec un membre de sa famille ou une connaissance installée en Europe. Il y a donc tout un travail de mise en réseau à réaliser qui nécessite beaucoup de temps et de volonté de la part des familles. Il s'agit d'un investissement dans le capital relationnel de la famille du migrant.

Il y a également un important investissement d'argent. Les familles ont beaucoup investi pour permettre à leur proche de migrer. Si ce dernier disparaît, alors tout cet investissement se perd. Migrer a un coût significatif, surtout pour ces familles dont les revenus économiques sont assez faibles. De plus, lorsqu'une personne migre, il lui faut un certain temps avant de pouvoir s'installer, de trouver un travail et d'envoyer de l'argent à sa famille. Or, si cette personne était restée en Tunisie, elle aurait peut être apporté un revenu supplémentaire à la famille par sa force de travail. Lorsqu'un migrant disparaît, la famille perd aussi le possible revenu qu'aurait rapporté cette force de travail.

Mais au-delà de ces pertes importantes pour la famille, la douleur de la disparition d'un proche est bien plus importante. Disparaître constitue pour sa famille une perte affective très dure. Qu'est-il devenu ? Est-il arrivé en Europe ? Est-il décédé ? Mais les proches n'ont pas de réponse à ces questions. Ne pas savoir si la personne est en vie ou non constitue un espoir de revoir un jour son proche en vie. Pourtant, plus le temps passe plus les familles se doutent qu'elles ne le reverront peut être jamais. Mais le deuil est impossible. Comment faire le deuil d'une personne quand on a encore l'espoir de la revoir, quand on sent au fond de nous que la personne est encore en vie ?

Concernant ces migrants disparus, Virginie Lydie nous dit :

« Le phénomène a beau être marginal au regard des chiffres des migrations mondiales, il n'en demeure pas moins que des familles pleurent leurs enfants disparus et que le plus

grand risque, même s'il est réel, n'est pas de périr en mer, d'aller en prison, de se faire tuer ou couper les oreilles, mais de se consumer dans les méandres de la clandestinité. »¹⁶

Certaines des familles interrogées refusent d'admettre la mort de leurs proches tant qu'elles n'auront pas le cadavre devant elles. Pouvoir dire au revoir au cadavre fait partie du processus de deuil. Le déni est la première étape du deuil. Et lorsqu'aucun hommage n'est possible, alors la période de déni ne peut se terminer. Ces familles vivent ainsi depuis plus de cinq ans. Certaines de ces familles, mères ou pères, sont dans un état psychologique grave. Certaines personnes vont même jusqu'à contrer la volonté de Dieu en se donnant la mort. Le suicide est en effet considéré comme un péché majeur de l'islam, ces personnes sont donc dans un tel état de désespoir qu'elles sont prêtes à commettre ce péché.

« Je suis certaine qu'ils ne sont pas morts, les mamans sentent ces choses là, ils ne sont pas morts. », ces propos, recueillis par Amel, membre de l'association citoyenne des journalistes de Kasserine, en Tunisie, font part d'une douleur forte et d'un espoir de revoir son proche en vie.

Le sentiment de culpabilité est lui aussi à mettre en avant. Lorsque le proche disparaît en réalisant un projet familial, toutes les personnes ayant apporté leur aide dans ce projet se sentent coupables de la disparition. Les proches ont aidé le migrant à quitter le pays et à entreprendre la traversée pour l'Italie, ils sont alors en partie responsables de la disparition de ce dernier. Ce sentiment fort s'ajoute à la douleur de la perte et de l'absence du proche disparu.

Tant qu'elles ne sauront pas ce que leur fils, mari, neveu – ièce, proche, etc, est devenu, ces familles seront dans l'impossibilité de faire le deuil.

De plus, les familles n'ont généralement pas perdu qu'un proche dans cette « vague migratoire » de 2011. Les migrants quittent la Tunisie en bande, ils ne font pas le voyage seul. C'est une décision qui a été prise à plusieurs, entre amis, voisins, cousins, etc. Les familles perdent alors pour certaines leur fils, leur mari, mais souvent aussi les enfants d'amis, un voisin, un cousin, etc.

Les familles ont besoin de réponse. Soit pour accepter la mort de leur proche, soit pour pouvoir revoir un jour ce proche. C'est ainsi qu'elles ont décidé de se regrouper en mouvement pour que lumière soit faite sur le sort de leurs proches.

¹⁶ Virginie Lydie, « Traversée interdite ! Les harragas face à l'Europe forteresse », 1^{er} trimestre 2011, éditions Le passager clandestin

Mouvements de ces familles

« Où sont nos enfants ? » Cette interrogation commune à toutes ces familles est le point de départ du mouvement. Le droit de savoir ce que sont devenus leurs proches est la revendication première de cette lutte. Aucune information fiable n'est donnée, les familles veulent que l'Etat tunisien se mobilise pour ses citoyens. Comment se fait-il que les familles n'aient pas de nouvelles de leurs proches arrivés en Italie ? Sont-ils encore en vie ?

Plusieurs familles affirment avoir vu leurs enfants ou leurs proches sur des chaînes de télévision italiennes lors de leur arrivée sur les côtes. D'autres auraient reçu des coups de téléphone de leurs proches leur disant être arrivé en Italie, et mentionnant parfois d'autres noms de migrants arrivés avec eux. Beaucoup de familles sont dans ce cas, sms, coups de téléphone, images télévisées, etc.

Zina Kocht, personne engagée qui se bat en Italie pour avoir des réponses concernant le sort de ces harragas, a récolté des informations concrètes : des photos de disparus des 14 et 29 mars 2011 prises par la Croix-Rouge italienne. Elle a ensuite validé l'authenticité des vidéos diffusées par des chaînes italiennes montrant les migrants à Lampedusa. Après avoir pris les photos des harragas disparus pour les montrer à des tunisiens en centre de détention à Lampedusa, elle a déclaré : « Plusieurs ont reconnu avec précision au moins cinq Tunisiens partis le 29 mars, ils ont dit qu'ils avaient été déplacés vers d'autres centres. Sur tous les disparus depuis 2011, certains sont vivants, notamment sur les bateaux des 14 et 29 mars. C'est certain. »¹⁷

Pourquoi alors les familles n'ont-elles pas de nouvelles de leurs proches depuis ?

Toutes ces questions sans réponse ont emmené les familles à se réunir en mouvement.

Comment ces familles se sont-elles réunies ? Quel a été le point de départ de ce mouvement ?

N'ayant plus de nouvelles de leurs proches, des familles se sont rendues au ministère des affaires étrangères pour faire part au gouvernement de la situation. Là-bas elles se sont rendues compte qu'un grand nombre de personnes et de familles étaient dans la même situation qu'elles. Les visites régulières au ministère ont créé des liens entre ces

¹⁷ Article Libération, Tunisie : disparus entre mer et enfer

personnes. Réalisant qu'elles étaient nombreuses à vouloir la vérité sur le sort de leurs proches disparus, ces familles ont commencé à penser à des actions collectives.

Suite à deux naufrages en mars 2011, les familles font appel au ministère des affaires étrangères pour faire part de la situation catastrophique de la mer Méditerranée. C'est en se rendant compte de l'ampleur des circonstances que les familles ont commencé à penser à un travail commun.

Au départ, le terme de « disparus » n'est pas utilisé. C'est un terme bien trop grave pour parler des proches partis en mer. Le mouvement débute au lendemain des départs en mer des harragas, parler de disparition est alors bien trop tôt pour les proches.

L'objectif de ces familles, au-delà du plus important de retrouver leurs proches, est de faire prendre au gouvernement tunisien et au gouvernement européen leurs responsabilités. Et c'est en se regroupant ensemble en grand nombre que l'impact sera plus fort pour faire entendre leur revendication. Le mouvement commence alors à se structurer et des actions sont mises en place.

C'est donc ensemble que ces familles ont décidé de se regrouper en mouvement pour demander lumière sur le sort des harragas disparus en 2011. Elles se mobilisent également pour demander l'identification et le rapatriement de dépouilles, s'il y en a dans les morgues. Au départ, les regroupements se faisaient de manière informelle et les familles organisaient des manifestations devant les ambassades, les consulats, les ministères, etc.

Structuration en tant que mouvement de la société civile

Les familles se sont alors réunies et ont organisé des rassemblements. Elles se sont mobilisées, elles ont manifesté, fait des demandes auprès des autorités,... Tout ça dans le but de se faire entendre et de découvrir la vérité sur le sort de leurs proches. Avec quelques difficultés pour se structurer, les familles doivent parfois commettre des actes désespérés pour attirer l'attention sur leur cause. Suicides, tentatives d'étranglement ou d'immolation par le feu, ces personnes sont prêtes au pire pour montrer l'ampleur de leur souffrance au gouvernement et aux médias.

Lorsque le mouvement a commencé à prendre de l'ampleur, les familles se sont rendues à la Ligue Tunisienne pour les Droits de l'Homme (LTDH) pour leur faire part de leurs revendications. Cette dernière leur a conseillé de se tourner vers le FTDES, bien plus

aidant dans la structuration d'un mouvement. Le FTDES leur a donné les moyens pour s'organiser et être le plus pertinent possible dans leur lutte.

En 2011, au commencement du mouvement, il n'y avait encore aucune association consacrée à cette question des migrants disparus. Les événements et actions réalisées par les familles étaient portés par le FTDES.

Si les familles se sont tournées et appuyées sur le tissu associatif, c'est parce que sans ce soutien le mouvement n'était pas reconnu et écouté. Faute d'expérience militante et de connaissances dans la mise en place d'un mouvement social, il était plus pertinent pour elles de se tourner vers des acteurs tels que la LTDH et le FTDES. Manquant de moyens humains et matériels, ces structures leur ont permis une reconnaissance grâce aux personnalités fortes qui portent ces dernières et grâce à leurs expériences.

Dans leur lutte, les familles se sont structurées et grâce à certaines personnes, des associations ont vu le jour. Aujourd'hui trois associations existent pour découvrir la vérité sur le sort des migrants disparus :

- Association Terre pour tous créée le 11 février 2013
- Association Familles des disparus créée
- Association Mères d'enfants disparus parue au Journal Officiel le 1^{er} juin 2016

Rôle du FTDES

Le FTDES

Le FTDES, Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, est une association tunisienne déclarée au Journal Officiel en 2011. Neutre de tout parti politique et d'institution religieuse, le FTDES a été créée dans le but de défendre les droits de populations sur le volet économique et social. L'association travaille sur plusieurs thématiques :

- droit du travail
- droit des femmes
- droits environnementaux
- droits des migrants

En se basant sur des initiatives nationales et internationales, le FDTES a pour but de sensibiliser l'opinion publique et de l'orienter vers une prise de décision. C'est là un des axes de travail principal de l'association. Cette dernière veut donner aux populations les moyens de faire entendre leur lutte. Elle les accompagne dans leur lutte sur le terrain et dans leurs négociations en leur donnant les moyens humains, matériels et professionnels d'argumenter leurs revendications. Le FDTES souhaite également renforcer le rôle de la société civile dans le dialogue avec le gouvernement et dans les prises de décision dans le domaine économique et social. Créer un lieu d'échange favorisant la coordination entre les différents acteurs du développement économique et social et renforcer la coopération maghrébine et méditerranéenne en échangeant et en s'engageant dans des réseaux concernés par les domaines est un objectif pour le forum.

Crée en 2011, le FDTES résulte de la volonté de plusieurs militants de s'organiser pour condamner les problèmes sociaux qui sont le reflet d'une société victime d'un modèle de développement. Cette vision elle ne date pas de 2011. Avant la révolution, la création de structure comme celle-ci était impossible. Les membres fondateurs du FDTES se regroupaient et travaillaient de manière illégale et dans la clandestinité. La vision de ce mouvement était une vision sociale et économique, vision absente dans les décisions du gouvernement de Ben Ali. Le FDTES met en avant les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Ce travail dans la clandestinité débute en 2002 en donnant les moyens à des mouvements sociaux de se structurer. Son plus grand travail avant la création de l'association en 2011 a été l'accompagnement des ouvriers du bassin minier en 2008, mouvement social majeur en Tunisie considéré comme le lancement du processus qui a mené à la révolution. De cet accompagnement est né le Comité de soutien aux populations du bassin minier. En octobre 2010, les membres de ce comité analysent les actions menées depuis 2002 pour penser à un plan stratégique. L'éclatement de la révolution a laissé la place au comité à devenir une association reconnue.

La dignité des personnes, que ce soit les migrants ou leurs familles, est un combat majeur pour le FDTES. Dans ce contexte, une des luttes du FDTES concerne la remise en cause des politiques migratoires aux frontières européennes et la remise en cause de la complicité de la Tunisie dans cette politique répressive.

Lorsque les familles se sont rapprochées du forum, ce dernier en a fait une de ses causes principales. C'est ainsi que la première manifestation que le FDTES organisera suite à sa

création sera celle du 4 septembre 2011. Cette manifestation est la première grande démonstration du mouvement des familles des harragas disparus.

Rôle du FTDES dans ce mouvement de la société civile

« L'accompagnement des familles a été, pour le FTDES, une pierre angulaire dans sa lutte pour le respect des droits économiques et sociaux, la préservation de la dignité des migrants et une dénonciation ouverte des politiques répressives."¹⁸

Dès mars 2011 des familles se rapprochent du FTDES pour signaler qu'elles étaient sans nouvelles d'un proche parti pour l'Italie. Le FTDES a ainsi commencé un recensement et a recueilli une pièce d'identité ou une photo de chaque personne déclarée disparue afin d'identifier le bateau dans lequel la personne est partie.

Le FTDES a permis de structurer et donner un cadre à ces mouvements. Il a apporté les moyens humains et matériels : prêts de locaux, réunions, consultation, expertise, etc. Il a donné aux familles les moyens pour concrétiser et rendre pertinentes leurs revendications afin d'avoir le plus de chance possible d'être écouté par le gouvernement. Malgré la dispersion géographique des familles qui sont originaires de l'ensemble de la Tunisie (principalement Tunis, Sfax, Zarzis, Kasserine, ...), le FTDES a réussi à rassembler l'ensemble des personnes concernées autour d'une cause commune.

Un soutien moral de la part du FTDES a également été important pour ces familles.

A noter qu'un des points forts du FTDES dans la lutte de ces familles a été la mise en relation avec ses partenaires. Le forum a permis de diffuser le mouvement et de faire entendre ses revendications en Europe, et plus particulièrement en Italie. Cette mise en relation a été d'un très grand soutien pour permettre aux familles de harragas disparus de se faire connaître. Ces dernières bénéficient ainsi du soutien d'associations, d'instances et de personnes en Europe, spécialement en Italie.

En plus de manifestations, de sit-in et autres mouvements sur la scène publique, le FTDES a réalisé des rapports sur la situation des harragas pour dénoncer les systèmes migratoires et pour faire un état des lieux de ces disparus. Ces rapports ont permis de faire la lumière sur ces personnes victimes du système actuel, et de faire connaître le mouvement de ces familles. Le FTDES, en plus de ces rapports, a demandé aux familles de lui fournir des informations concernant leurs proches disparus. Ce recensement a permis

¹⁸ Rapport rédigé par Boats4People en partenariat avec le FTDES, « Violation des droits des migrants en mer, 2014 »

d'élaborer une liste des disparus en 2011. Une fois réalisée, cette liste a été communiquée aux autorités italiennes et diffusé dans un rapport diffusé en décembre 2012 à l'occasion de la Journée mondiale des migrants.

Historique

- 04.09.2011 : Première manifestation des familles accompagnée par le FTDES
- 01.12.2011 : Le FTDES adresse une lettre à l'Assemblée Constituante pour leur faire part du sort des disparus
- 23.12.2011 : Le FTDES envoie une lettre au Président de la République concernant le sort des disparus
- 01 et 02.03.2012 : Colloque « Les migrations en Tunisie après le 14 janvier » co-organisé par le FTDES et l'Institut supérieur des études appliquées en humanité de Tunis
- 19.04.2012 : La mère d'un des disparus tente de s'immoler par le feu. Elle a été secourue à temps
- Quelques temps après, le père d'un des disparus tente de s'étrangler dans les locaux du FTDES
- BOATS 4 PEOPLE : Le projet Boats 4 People (B4P) met en place une traversée maritime de l'Italie vers la Tunisie et Lampedusa dans le but d'attirer l'opinion publique sur la question des migrants en mer. B4P pour objectif de défendre les droits des migrants en mer et de lutter contre les morts aux frontières maritimes de l'UE. Ce projet a également pour but de faire prendre leurs responsabilités aux autorités quant à la transparence des personnes disparues en mer. Ce mouvement, en plus de vouloir faire lumière sur le sort de ces harragas disparus, veut condamner les politiques répressives des contrôles aux frontières.
- Du 05 au 07.07.2012 : La campagne fait étape à Palerme. Des familles apportent leurs témoignages.
- La campagne quitte Cecina en Italie lors des journées antiracistes organisées par une association italienne
- Etape à Monastir pour la préparation du Forum social mondial
 - 13.07.2012 : Les familles accueillent la flottille de B4P pour son arrivée
 - 13.07.2012 : Atelier international sur la question des disparus

- 17.07.2012 : Lâcher de petits bateaux en papier sur le canal Saint Martin à Paris
- 30.07.2012 : Manifestation à Strasbourg
- Septembre 2012 : grève générale lancée dans la ville d'El Fahs dont sont originaires des migrants naufragés lors des naufrages du 6 et 7 septembre 2012. Les familles des victimes se rendent devant le Ministère des Affaires étrangères. Des initiatives de commémoration aux morts et aux disparus en mer sont organisées dans toute la Tunisie.
- Septembre 2012 : Le FTDES publie un premier rapport concernant les migrants disparus en mer en 2011.
- 11.09.2012 : diffusion sur la radio Mosaïque FM d'une liste de 42 noms de survivants donnés par téléphone par un tunisien se trouvant à Lampedusa
- 11.09.2012 : Le Ministère des affaires étrangères tunisien publie sur son site un document des autorités italiennes avec les noms et photographies de 56 personnes secourues le 6 et 7 septembre 2012
- 12.09.2012 : Conférence de presse dans laquelle le FTDES demande que « les familles des victimes soient soutenues, prises en charge psychologiquement et indemnisées par le gouvernement »
- 13.09.2012 : Le FTDES organise une manifestation sur la place du 14 janvier 2011. Sont présentes les familles des disparus et d'autres soutiens
- 13.09.2012 : Réunion à Rome entre la ministre de l'intérieur italienne et le ministre tunisien des affaires étrangères : les deux gouvernements décident de réviser l'accord migratoire italo-tunisien et d'ouvrir une commission d'enquête afin de questionner sur les circonstances des naufrages du 6 et 7 septembre 2012. Mais le FTDES souligne le manque de transparence des accords migratoires entre la Tunisie et les pays européens. Le FTDES regrette également que la commission d'enquête ne concerne que les événements de septembre 2012 alors que des familles demandent depuis 2011 une réponse concernant leurs proches disparus
- 28.09.2012 : Le FTDES organise, en partenariat avec le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), une table ronde en présence de représentants du gouvernement tunisien, de la société civile tunisienne et internationale et des familles de disparus. Cette table ronde avait pour objectif de se questionner sur la place de la Tunisie dans le système de contrôle migratoire mis en place par l'Union Européenne

- 18.12.2012 : Journée mondiale pour les droits des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées. Le FTDES diffuse un rapport comprenant la liste des disparus communiquée aux autorités italiennes. Il diffuse également un communiqué de presse dans lequel il souligne la nécessité de créer une commission d'enquête
- 11.01.2013 : Sit-in devant l'ambassade italienne à Tunis pour défendre le droit de savoir ce que sont devenus les disparus
- 26.02.2013 : Le FTDES réitère sa demande de création d'une commission d'enquête mixte, cette fois auprès de la Commission Européenne. Le FTDES a, pour cela, rencontré la conseillère spéciale en matière de migration de la commissaire européenne aux affaires intérieures.
- 27.02.2013 : Le FTDES a organisé une rencontre entre les familles de disparus et la conseillère spéciale en matière de migration de la commissaire européenne aux affaires intérieures.
- 06.09.2013 : Manifestation devant l'ambassade d'Italie
- 2014 : Forum social Maghreb - Machrek sur la migration. L'association « Terre pour tous » a appuyé la nécessité de l'ouverture d'une commission d'enquête. Ouverture de ce forum par une marche menée par les familles des disparus
- 24.02.2015 : Rassemblement devant le siège du gouvernement à Tunis
- 04.03.2015 : Abderahmane Hedhili, président du FTDES, a déclaré que le président de la République avait donné son feu vert pour l'ouverture d'une commission d'enquête sur le sort des harragas disparus
- 04.03.2015 : Rassemblement à Paris devant l'ambassade tunisienne, mouvement organisé par la Ligue des Droits de l'Homme
- 15.04.2015 : Sit-in devant le siège du secrétariat d'Etat aux affaires de la migration et de l'intégration sociale pour appeler la commission d'enquête et de suivi à accélérer l'examen des dossiers des disparus

Société civile et gouvernement (*la commission d'enquête*)

Dès 2011, la commission d'enquête devient la revendication première du mouvement des familles et du FTDES. Les négociations avec l'Etat débuteront en 2012. En 2014, le FTDES lançait un appel aux autorités tunisiennes en faisant cette recommandation : « Il est

désormais de l'obligation du gouvernement tunisien de prendre ses responsabilités vis-à-vis de l'ensemble des familles des disparus afin de leur donner une réponse claire sur le sort de leurs proches à travers la création d'une commission d'enquête mixte incluant des représentants des familles, des experts, des représentants du gouvernement tunisien et des membres de la société civile tunisienne et européenne »¹⁹. Mais malgré tous ces efforts de la part de la société civile, le gouvernement tunisien et les autorités de l'Union Européenne sont restés sans réponse. Il faut attendre 2015, soit quatre ans après le début des revendications, pour obtenir de l'Etat une commission d'enquête sur le sort des harragas disparus.

C'est la première fois qu'un gouvernement ouvre une commission pour faire lumière sur le sort de ses migrants disparus en tentant de migrer. Quels sont les objectifs de cette commission ? Et quels en sont les enjeux ?

Le président du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux considère qu'« il est éminemment urgent de donner une réponse claire sur le sort des jeunes. Une réponse, que nous estimons être le minimum vis à vis des familles accablées. Il est temps pour les autorités des deux rives de la Méditerranée d'assumer les conséquences de leurs politiques responsables de disparitions et morts, brisant et endeuillant des centaines de familles ».²⁰

La commission d'enquête

Présentation

L'ouverture de la commission d'enquête est déclarée au Journal Officiel de la République Tunisienne le 5 juin 2015 : « Arrêté du ministre des affaires sociales du 4 juin 2015, portant création de la commission chargée du suivi du dossier des tunisiens disparus suite à la migration clandestine en direction des côtes italiennes ainsi que la fixation de sa composition et son fonctionnement. »²¹

Au départ ouverte pour un an, elle a été prolongée à deux ans.

La commission est composée de :

¹⁹ Rapport rédigé par Boats4People en partenariat avec le FTDES, « Violation des droits des migrants en mer, 2014 »

²⁰ Propos tirés de l'article « Tunis : Les parents d'un jeune disparu s'immolent par le feu » paru le 21 avril 2012 sur <https://elharraga.wordpress.com>

²¹ Voir annexe n°2

- un représentant du ministère de la défense
- un représentant du ministère de l'intérieur
- un représentant du ministère des affaires sociales (coordinateur de la commission)
- un représentant du ministère de la justice
- un représentant du ministère des affaires étrangères
- un médecin légiste
- un représentant des familles des disparus
- un professeur de droit international
- un représentant du FTDES

La déclaration dans le journal officiel tunisien de juin 2015 stipule que la commission a pour but de :

- coordonner entre les différents services administratifs et les composantes de la société civile nationale intervenant dans le dossier des disparus suite à la migration clandestine en direction des côtes italiennes,
- collecter toutes les données et les informations relatives au dossier des disparus,
- coordonner avec les différents services administratifs italiens et les composantes de la société civile italienne à travers les canaux diplomatiques et consulaires tunisiens en Italie afin de connaître le destin des disparus,
- entretenir avec les familles des disparus et les informer des nouveautés relatives aux disparus.

La société civile souhaite ainsi pouvoir s'adresser aux autorités italiennes et leur envoyer les empreintes et les analyses ADN pour qu'elles fassent des recherches dans les centres d'identification.

Pour commencer son travail, la commission doit faire un état des lieux des disparus. Pour ce faire, la commission a croisé deux listes de harragas disparus: une liste réalisée par le FTDES et une liste réalisée par le ministère des affaires sociales. 503 noms de migrants disparus ont été recensés. Une fois cette liste commune rédigée, la commission a demandé aux familles de réunir certaines informations, notamment l'ADN et les empreintes digitales de leurs enfants. Les enquêteurs ont ainsi accès aux fichiers génétiques de ces 503 personnes. Un dossier par personne recensée a été ouvert.

503 dossiers ouverts, pourtant en 2012 le FTDES faisait état de 1 500 migrants disparus pendant l'année 2011, pourquoi ? Ce chiffre de 1 500 disparus date de 2012. Entre cette

période et l'ouverture de la commission d'enquête, des familles ont eu des réponses et savent ce que sont devenus leurs proches. Elles ont alors abandonné les recherches. De plus, il s'agit d'une estimation et non d'un chiffre calculé de manière individuelle. Le calcul s'est fait par rapport au nombre de bateaux ayant pris la mer dont on n'a pas eu de nouvelles par la suite, ou par des appels de personnes déclarant être avec d'autres migrants, mais sans nouvelle par la suite. Certaines familles ne savent donc pas que de tels mouvements existent. Les dossiers de leurs enfants n'ont donc pu être ouverts. C'est pourquoi la commission d'enquête compte 503 dossiers. Parmi ces 503 personnes.

Bloquée de juin à octobre 2015, la commission se réunit tous les mois en groupe de travail. Ces réunions sont confidentielles et leurs résultats ne paraîtront qu'à la fin de la commission lors de la publication du rapport.

L'équipe de la commission s'est déjà rendue en Italie une fois. Cette visite lui a permis de prendre contact avec les autorités italiennes. Elle a été visiter les centres de détention et les prisons pour confronter la liste des disparus avec celles des centres et des prisons. Mais ne disposant que de dossiers papiers, l'Italie lui a demandé de numériser ces informations. L'Italie ne commencera le travail qu'une fois ces dossiers numérisés.

La commission va donc refaire une visite en Italie. Elle pourra ainsi présenter les dossiers numériques concernant les harragas disparus. Elle pourra également confronter les empreintes des cadavres trouvés en Italie à celles des dossiers des disparus. Cette solution est le dernier recours de la commission. Si les empreintes ne coïncident pas, alors l'hypothèse la plus évidente sera celle des morts en mer. Qu'en est-il alors des migrants ayant réussi à appeler leurs familles, ou ceux qui ont été vu sur des images tournées en Italie ?

La commission pense aussi consulter des organes tels que Frontex, le ministère italien de la défense, des gardes côtes, etc. Ceci dans le but de suivre le parcours des bateaux de 2011 via des images satellites dans le but de trouver la vérité sur ces embarcations. Sont-elles arrivées en Italie ?

Cette commission a mis en place un plan d'action permettant de favoriser le renforcement des contacts entre le gouvernement tunisien et le gouvernement italien. C'est la première fois pour le gouvernement italien qu'un Etat lui demande de collaborer pour enquêter sur le sort de migrants arrivés sur son sol. Bien qu'un peu réticent au départ, aujourd'hui le gouvernement italien collabore totalement à cette commission. C'est ainsi que le gouvernement italien a créé une instance au sein de son ministère des affaires étrangères.

Grâce à l'ouverture de cette instance, une personne coordonne le dialogue entre la commission d'enquête et les différents ministères italiens. On note donc une volonté de la part du gouvernement italien à coopérer avec la Tunisie.

Complexité d'un tel travail

- La société tunisienne connaît actuellement une transition démocratique. Cinq ans après la révolution, son gouvernement n'est pas encore stable. La question des migrants disparus n'est pas une priorité pour le gouvernement actuel. Et de manière plus générale, la politique migratoire n'est pas la priorité du gouvernement.
- Champ d'intervention complexe : travailler avec des familles dont les proches ont disparu est très compliqué. Douleur très forte chez ces personnes, elles sont dans un état psychologique très grave (elles vont parfois jusqu'au suicide). Ces familles n'ont pas toujours la prise de recul nécessaire pour travailler sur un tel dossier.
- Besoin de travailler avec plusieurs gouvernements. Cette question des migrants disparus ne concerne pas que la Tunisie, elle concerne également l'Italie, et plus globalement l'Europe. Cette commission d'enquête doit mobiliser beaucoup d'acteurs et d'interlocuteurs. Difficulté : les différents acteurs se renvoient la balle. Aucun ne veut reconnaître sa responsabilité dans la question de ces migrants disparus.
- Il y a une nécessité de prendre en compte la question migratoire dans son ensemble pour comprendre ce dossier. Comprendre les enjeux des politiques migratoires européennes dans le bassin méditerranéen. C'est un gros travail.
- Place difficile pour le FTDES. Le FTDES accompagne ces familles depuis leurs premiers mouvements en 2011. Le FTDES entreprend un dialogue avec le gouvernement et avec ces familles. Problème : les familles ont fait le raccourci entre le FTDES et le gouvernement. Les familles assimilent le FTDES au gouvernement. Très compliqué. D'un côté les familles demandent de l'aide au FTDES pour obtenir des rendez-vous auprès de membres du gouvernement etc, mais d'un autre les familles reprochent au FTDES d'être trop proche du gouvernement. Les familles critiquent beaucoup le FTDES, mais elles ne

réalisent pas la difficulté qu'un tel travail représente pour le FDTES, et la position délicate de ce dernier.

- Reconnaissance difficile de la société civile. Les familles de migrants disparus, et la population tunisienne dans la majorité, n'ont plus confiance au gouvernement. Problème : beaucoup de personnes ne distinguent pas réellement la société civile de l'Etat. Les structures associatives sont confondues avec l'Etat.
- Les familles sont dispersées. Au début du mouvement, les familles étaient rassemblées et le mouvement était uni. Le FDTES avait réussi à les unifier autour de la cause de leurs proches disparus. Des réunions étaient mises en place, des temps leurs étaient consacrés, etc. Le dialogue était alors simple. Mais au fur et à mesure, des conflits internes aux familles ont commencé à prendre le dessus sur le mouvement. Problèmes de passeurs, de perte de confiance en certaines personnes, etc. Il est devenu de plus en plus dur de coordonner le mouvement. Au sein même de la commission d'enquête, un représentant des familles compose l'équipe de travail. Mais suite aux conflits, il a été long et difficile d'élire un représentant des familles. Une décision commune a été prise : douze représentants ont été choisis pour la première année de la commission d'enquête : un représentant différent à chaque réunion. Cette répartition pose un problème car ça ne permet pas un suivi efficace des réunions. De plus, réussir à trouver cette solution a retardé de plusieurs mois les travaux de la commission d'enquête.
- Les familles ne prennent pas le problème dans son ensemble. Leur objectif premier est de retrouver leurs proches, ce qui est tout à fait normal. On ne peut pas leur reprocher d'avoir ce but plus fort que tout. Mais les familles disent que le jour où elles retrouvent leurs proches, alors le combat s'arrêtera. Il faudrait qu'elles aient une vision plus globale et qu'elles voient à travers cette lutte un moyen de lutter pour tous les harragas victimes du système de développement actuel.

Commission d'enquête et son intérêt pour la société civile

L'ouverture de cette commission d'enquête résulte d'une volonté des familles de mener une enquête approfondie sur le sort de leurs proches disparus. Ne pas savoir ce qu'ils sont devenus est bien plus difficile que la vérité, dure elle aussi. Après maintenant cinq ans de lutte, il n'est pas possible pour les familles de baisser les bras. Le chemin pour parvenir à

la commission d'enquête a été long et compliqué. En plus d'un soulagement, connaître la vérité serait un réel aboutissement du mouvement de la société civile. Si la commission d'enquête s'avère utile et donne les réponses demandées, alors la société civile aura eu rôle important dans son dialogue avec le gouvernement tunisien. L'ouverture de la commission d'enquête a permis de mettre en avant la société civile tunisienne sur la scène publique.

Connaître la vérité veut aussi dire faire reconnaître à l'Etat sa responsabilité. Faire reconnaître à l'Etat tunisien sa faute à avoir mis plus de quatre ans à ouvrir la commission d'enquête. Retrouver des personnes disparues après quatre ans demande un travail conséquent. Pourquoi avoir mis tant de mois à ouvrir la commission d'enquête sachant que plus le temps passe plus les chances de retrouver les harragas disparus diminuent ? Depuis la révolution, les gouvernements provisoires se sont succédés et aucune stabilité n'est encore enregistrée en Tunisie. La question migratoire ne fait pas partie des priorités et la commission d'enquête n'était alors pas un des projets essentiels pour le gouvernement. Depuis octobre 2014, après les élections du président de la République, la Tunisie réalise, tant bien que mal, sa transition démocratique. C'est ainsi que le gouvernement a enfin reconnu l'intérêt de l'ouverture de la commission d'enquête pour faire lumière sur le sort des tunisiens migrants disparus. Mais le mouvement des familles met tout de même en avant la lenteur de l'Etat tunisien à avoir accepté de créer cette commission d'enquête et regrette les conséquences entraînées par ce retard.

Aujourd'hui, avec la commission d'enquête, le mouvement des familles veut aussi que l'Etat prenne ses responsabilités et reconnaisse les zones d'ombre. Comment le gouvernement tunisien a-t-il pu ignorer ce qu'il se passe concernant ses citoyens disparus ? Bien que ce ne soit pas un des objectifs de la commission d'enquête, la société civile veut que l'Etat tunisien reconnaisse le rôle qu'il a joué dans cette politique migratoire.

Les résultats de la commission d'enquête seront également un outil pour le mouvement des familles de continuer la lutte. Ce mouvement de la société civile ne doit pas s'arrêter lorsque les familles sauront ce que leurs proches sont devenus. Le mouvement doit continuer pour lutter en faveur des droits des migrants clandestins qui tous les jours tentent de rejoindre l'Europe dans l'espoir d'une vie meilleure. Cette commission d'enquête ne doit pas uniquement servir de faire lumière sur le sort des migrants

disparus. Elle doit également permettre de dénoncer les politiques migratoires répressives et leurs conséquences.

Commission d'enquête et son intérêt pour le gouvernement

Le gouvernement a-t-il un intérêt dans l'ouverture de cette commission d'enquête ?

L'Etat tunisien a eu tout intérêt à ouvrir cette commission d'enquête. Le peuple tunisien d'après la révolution est déçu par son gouvernement. L'espoir de voir la Tunisie changer et s'améliorer sur le plan économique et social a aujourd'hui disparu. En ouvrant la commission d'enquête sur les migrants disparus, l'Etat peut espérer de son peuple qu'il retrouve espoir en son gouvernement.

Mais cette commission sera-t-elle utile après quatre ans d'attente ? Beaucoup pensent que cette dernière a été ouverte pour « endormir » les familles des disparus qui font pression depuis quatre ans pour connaître le sort de leurs proches. Lassé par tant de sollicitations, l'Etat aurait cédé afin de prouver aux familles qu'il a fait le nécessaire.

De plus, grâce à cette commission, l'Etat prouve que tout a été fait de son côté pour avoir des réponses sur le sort des harragas disparus. Ainsi, il considère que sa responsabilité n'est plus en jeu.

Mais même s'il considère que sa responsabilité n'est plus en jeu, doit-il s'en arrêter là sur la question des migrants disparus ? Bien au contraire, le gouvernement tunisien devrait profiter des résultats de cette commission pour faire valoir les droits de ses citoyens. Si l'Etat n'est réellement pas responsable dans cette énigme concernant les harragas disparus, alors il devrait mettre en cause les gouvernements européens, en particulier le gouvernement italien, mais aussi des agences telles que Frontex qui tous les ans déploie des moyens exorbitants pour lutter contre l'immigration clandestine. L'Etat devrait aussi faire un travail avec les passeurs et les réseaux de l'organisation migratoire.

La commission d'enquête, pour l'Etat tunisien, est donc un moyen de montrer qu'il n'est pas coupable dans les disparitions des harragas tunisiens de la « vague migratoire » de 2011. Pourtant, les familles des disparus et la société civile est consciente du rôle que le gouvernement tunisien tient dans ces disparitions. Il ne s'agit pas seulement des migrants disparus de 2011, mais de l'émigration tunisienne vers l'Europe dans son ensemble. La commission devrait permettre une remise en cause globale des politiques migratoires actuelles, et des relations étroites entre le gouvernement tunisien et les gouvernements européens.

Critiques de cette commission d'enquête

- Les personnes travaillant sur ce dossier sont des employés des différents ministères, la commission est une de leurs missions. Pour une plus grande implication dans les recherches, il faudrait que ces personnes soient détachées ou semi-détachées.
- Le FTDES a également demandé à ce que les responsables du ministère des affaires sociales et du ministère des affaires étrangères président la deuxième visite prévue en Italie. Ainsi l'implication de l'Etat sera plus forte et la commission aurait une plus grande reconnaissance auprès des institutions tunisiennes. L'Etat tunisien a dit qu'il allait réfléchir à ces questions, mais aucune position n'a été prise pour le moment. Le FTDES regrette ce manque de continuité de l'appui politique.
- Besoin de transparence dans les avancées de la commission d'enquête. Aucune information n'est donnée concernant les travaux de la commission. Si des choses sont faites, il est nécessaire d'en informer les familles qui aujourd'hui n'espèrent aucune réponse de la commission. Les familles n'ont plus confiance aux travaux de cette commission.
- La commission n'intègre pas assez de représentants des familles et / ou de la société civile. Les intégrer permettrait une représentativité de ces derniers, et de la transparence.
- Avant que la commission d'enquête ne soit ouverte, des travaux avaient déjà été réalisés pour enquêter sur le sort des harragas disparus. Les familles des disparus ont déployé beaucoup d'efforts pour obtenir la vérité, mais les résultats de ces efforts n'ont pas été pris en compte par la commission d'enquête. Des associations, tunisiennes, italiennes, voir européennes, ont elles aussi certaines informations qui auraient pu être importantes pour la commission d'enquête. Malheureusement aucune mise en commun de ces réalisations n'a été observée. Cette mise en commun des différents travaux et résultats aurait permis une avancée plus rapide de la commission.
- Alaa Talbi, directeur exécutif au FDTEs, met en cause la responsabilité politique et morale de l'Etat tunisien. Selon lui, le gouvernement tunisien n'a pas fait ce qu'il fallait au moment où c'était nécessaire. Pourquoi attendre 2015 pour ouvrir la commission d'enquête alors que les revendications datent de septembre 2011 ? L'Etat doit assumer

sa faute. Si les travaux de la commission avaient débuté lorsque la société civile en avait fait la demande, les familles auraient aujourd'hui des réponses sûrement plus claires.

- Au-delà de la commission d'enquête, le FDTES regrette le traitement politique de la question migratoire. Le parti politique aujourd'hui au pouvoir avait promis de créer un ministère de la migration. Or aujourd'hui ce ministère n'a toujours pas été créé. L'Etat a seulement ouvert un département migration au sein du ministère des affaires sociales. Dans cette société en transition, l'Etat avait pourtant déclaré que la question migratoire était une de ses priorités. Pourtant cette question semble avoir été reléguée au second plan, la question migratoire étant actuellement portée par la société civile.
- Les familles de migrants n'ont pas le « regard politique » nécessaire. Si elles sont engagées aujourd'hui, c'est dans le but de retrouver leurs proches. Des personnes interrogées ont déclaré : « Le jour où je retrouve mon fils, j'arrête la lutte ». Il est très dommage que ces personnes n'aient pas la volonté de remettre en cause le système actuel sur du long terme.

La commission, et après ?

Pour les familles :

Après cinq ans de lutte, les espoirs de retrouver des jeunes en vie se perdent pour certaines familles. Mais pour d'autres il n'y a aucun doute, leur proche est en vie. Mais peu importe les résultats annoncés par la commission d'enquête, s'il y en a, les familles ne seront pas satisfaites. Si le proche est déclaré mort, la famille voudra récupérer le corps pour pouvoir commencer son travail de deuil. Sans le corps, les familles refusent d'accepter qu'elles ne reverront plus leur fils.

Malheureusement, leur douleur est telle que rien ne pourra l'atténuer. Néanmoins, faire entendre leur douleur est important. Il faudrait alors penser à des commémorations symboliques permettant de soutenir les familles et de reconnaître ces migrants en tant qu'êtres humains. Il peut s'agir d'un monument commémoratif, d'un évènement annuel, d'une journée consacrée au souvenir de ces migrants, etc. Il est important pour les familles que leurs proches soient reconnus comme des individus victimes du modèle de développement et non comme un chiffre global à ajouter aux catastrophes quotidiennes qui ont lieu en mer Méditerranée.

Il faut également convaincre ces familles que les résultats de la commission ne représentent pas la fin de la lutte. Cette commission et ses résultats sont un outil pour leur lutte. Les familles doivent être préparées. Le combat sera différent car il ne s'agit plus de faire lumière sur le sort de leurs proches, mais de dénoncer les responsables.

Reconnaître le mouvement de ces familles sera nécessaire une fois la commission d'enquête terminée. Il ne faut pas se dire que la commission est l'aboutissement de la lutte quotidienne de ces personnes. Un soutien des familles à la fin de la commission sera important, soutien psychologique et social. Les familles auront besoin d'une assistance. Il ne faut pas se dire que la fin de la commission est la fin de l'accompagnement des familles des harragas disparus.

Enfin, pour le mouvement des familles, des démarches judiciaires pourraient être entreprises pour remettre en cause la responsabilité politique de la Tunisie et de ses voisins européens.

Pour les candidats à l'émigration :

Pourquoi ce désir migratoire pour l'Europe est-il si fort ?

- Bien que l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme déclare : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. », l'Etat condamne ses citoyens tunisiens qui quittent le territoire sans document les y autorisant. Mais au lieu de condamner ses citoyens qui veulent juste, en quittant leur pays, trouver une vie meilleure, l'Etat devrait s'interroger sur les raisons de ce désir migratoire. Imed Soltani nous dit : « Les véritables passeurs, c'est le gouvernement de Ben Ali et les différents gouvernements qui se succèdent depuis la révolution ». Il faut penser plus largement. Pourquoi ces gens quittent la Tunisie ? Quel est ce manque ? L'Etat tunisien doit réellement revoir son système de développement et avoir une vision économique et sociale intégrant tous ses citoyens et en les rendant acteur de la vie de leur pays.
- Les candidats à l'émigration devraient faire valoir leurs droits dans leur pays. Bien qu'ils n'aient plus confiance en leur gouvernement, ils devraient lutter pour faire entendre leur voix. La jeunesse tunisienne doit avoir sa place dans la société civile.

Pour l'Etat :

- Le 5 avril 2011 un accord est signé entre Silvio Berlusconi, alors président du conseil des ministres du gouvernement italien, et Béji Caïd Essebsi, à l'époque premier ministre du gouvernement provisoire tunisien. Cet accord a pour but de renforcer le contrôle des flux migratoires irréguliers et facilite le rapatriement des citoyens tunisiens en situation irrégulière en Italie. Mais cet accord de réadmission de migrants en situation irrégulière ne résulte pas d'une coopération nouvelle. D'anciens accords bilatéraux avaient été signés entre l'Italie et la Tunisie de Ben Ali visant à mieux contrôler les migrants qui quittaient la Tunisie de manière illégale (passible d'une amende et d'un emprisonnement), en donnant les moyens aux forces de police tunisiennes de contrôler ses frontières. Ces contrôles sont trop répressifs et le gouvernement tunisien condamne ses citoyens qui fuient le pays sans réfléchir sur le fond du problème : pourquoi décident-ils de quitter leur pays ? L'Etat devrait réfléchir de manière pertinente et concrète à penser un système juste économiquement et socialement.
- Repenser au respect des droits fondamentaux de ses citoyens. La Tunisie doit condamner l'UE qui joue un rôle sécuritaire avec les pays du bassin méditerranéen.

Volonté / Condamnations du FDTES

- Le FDTES souhaite que les autorités tunisiennes mettent en place une politique migratoire propre à la Tunisie qui soit respectueuse des droits fondamentaux.
- Nécessité d'une transparence de la part des autorités
- Le FDTES condamne les politiques migratoires européennes toujours plus sécuritaires
- Le FDTES condamne l'investissement dans l'armement de cette politique : technologie d'armements de pointe pour la sécurité frontalière
- Le FDTES plaide pour une liberté de circulation des tunisiens et condamne la politique de fermeture des frontières de la Tunisie
- Le FDTES demande à son gouvernement de traiter la question de l'émigration tunisienne en réfléchissant sur le fond du problème. Comment se fait-il que l'envie migratoire soit autant présente dans l'esprit de la jeunesse tunisienne, et ce malgré l'hécatombe observée tous les jours en mer méditerranée ?
- Le FDTES demande au gouvernement de créer un cadre de la migration et de la politique migratoire tunisienne

- Le FTDES demande à la société civile et au gouvernement d'analyser les causes du déclenchement de la révolution et de se questionner sur la manière de lutter contre les inégalités socio-économiques et territoriales
- Le FDTES souhaite la création d'une politique nationale de la jeunesse
- Le FTDES souhaite instaurer une stratégie et un dialogue constructif entre les jeunes tunisiens et les institutions publiques, la société civile et les organisations politiques

« Les tripes nouées par les vérités qui émanent de cet ouvrage, j'aimerais que les autorités qui président aux destinées des pays concernés par le phénomène en prennent connaissance, qu'elles en fassent leur profit, elles y trouveraient peut-être matière à régler ces problèmes qui sont les leurs, les problèmes liés à l'immigration clandestine, problèmes qu'elles ont créés de toutes pièces avec l'institution des visas et le nombre incalculable de refus non motivés. A l'époque pas si lointaine de la libre circulation des personnes, le jeune, qui n'avait aucune raison de « brûler » les frontières, prenait son billet de bateau ou d'avion et, arrivé en Europe, avait la faculté, si la situation ne lui était pas favorable, de rejoindre dans la dignité ses pénates, se promettant de revenir plus tard. »
 Kamel Belabed, Préface de « Traversée interdite ! Les harragas face à l'Europe forteresse », Editions le passager clandestin, année 2011

ANNEXES

ANNEXE 1

EXTRAITS DE LA BROCHURE « SAUVETAGE EN MER » DU GUIDE DES PRINCIPES ET DES MESURES QUI S'APPLIQUENT AUX MIGRANTS ET AUX REFUGIES, REALISEE PAR L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OIM) ET PAR L'UNHCR



Le cadre juridique

Vous trouverez ci-dessous les obligations juridiques applicables et la définition des termes selon le droit international.

Le droit international de la mer

Les obligations des capitaines de navire

En vertu à la fois d'une tradition maritime ancestrale et des obligations prescrites par le droit international, le capitaine d'un navire a le devoir de prêter assistance à toute personne se trouvant en situation de détresse en mer, et ce indépendamment de la nationalité de cette personne, de son statut ou des circonstances dans lesquelles elle a été trouvée. Le respect de cette règle est essentiel pour la préservation de l'intégrité du régime de recherche et de sauvetage en mer. Elle est basée entre autres sur deux textes essentiels :

– **la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de 1982** (Convention UNCLOS) qui stipule que « *tout Etat doit exiger du capitaine d'un navire battant son pavillon que , pour autant que cela lui est possible sans faire courir de risques graves au navire, à l'équipage ou aux passagers :*

- (a) *il prête assistance à quiconque est trouvé en péril en mer ;*
- (b) *il se porte aussi vite que possible au secours des personnes en détresse s'il est informé qu'elles ont besoin d'assistance, dans la mesure où l'on peut raisonnablement s'attendre qu'il agisse de la sorte».* (Art. 98 (1))

– **la Convention Internationale pour la Sauvegarde de la Vie en mer de 1974** (Convention SOLAS) prévoit que le « *capitaine d'un navire en mer qui est en mesure de prêter assistance et qui reçoit, de quelque source que ce soit, une information² indiquant que des personnes se trouvent en détresse en mer, est tenu de se porter à toute vitesse à leur secours, si possible en les en informant ou en informant le service de recherche et de sauvetage....* » (Chapitre V, Règle 33(1)).

² Le terme « information » remplace le terme « signal » depuis les amendements de mai 2004.

Les obligations des gouvernements et des centres de coordination et de secours (centres SAR)

Plusieurs conventions maritimes définissent les obligations des Etats Parties en ce qui concerne les arrangements nécessaires entre Etats en matière de communication et de coordination en cas de situation de détresse dans leur zone de responsabilité et pour le sauvetage des personnes en situation de détresse autour de leur côtes :

– **la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de 1982** (Convention UNCLOS) impose que

Tous les Etats côtiers facilitent la création et le fonctionnement d'un service permanent de recherche et de sauvetage adéquat et efficace pour assurer la sécurité maritime et aérienne et, s'il y a lieu, collaborent à cette fin avec leurs voisins dans le cadre d'arrangements régionaux. (Art. 98 (2))

– **la Convention Internationale pour la Sauvegarde de la Vie en mer de 1974** (Convention SOLAS) contraint les Etats Parties

«... à prendre les dispositions nécessaires pour la communication et la coordination en cas de détresse dans la zone relevant de sa responsabilité et pour le sauvetage des personnes en détresse en mer à proximité de ses côtes. Ces dispositions doivent comprendre la mise en place, l'utilisation et l'entretien des installations de recherche et de sauvetage jugées réalisables et nécessaires ...» (Chapitre V, Règle 7)

– **la Convention Internationale sur la Recherche et le Sauvetage maritime de 1979**, (Convention SAR) oblige les Etats Parties à

«... s'assurer que l'assistance puisse être octroyée à toute personne en détresse en mer et ce indépendamment de la nationalité ou du statut de cette personne ou des circonstances dans lesquelles cette personne a été trouvée» (Chap. 2.1.10) et à « [...] pourvoir à leurs premiers besoins et soins médicaux et à les conduire dans un lieu sûr.» (Chap. 1.3.2.)

ANNEXE 2

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE N°45 DU 5 JUIN
2015

Arrêté du ministre des affaires sociales du 4 juin 2015, portant création de la commission chargée du suivi du dossier des tunisiens disparus suite à la migration clandestine en direction des côtes italiennes ainsi que la fixation de sa composition et son fonctionnement.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la constitution,

Vu la loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004, portant sur la protection des données à caractère personnel,

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant les attributions du ministère des affaires étrangères,

Vu le décret n° 91-1282 du 28 août 1991, portant organisation du ministère des affaires étrangères, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 96-269 du 14 février 1996, portant organisation du ministère des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret 2012-634 du 8 juin 2012,

Vu le décret n° 2005-2978 du 8 novembre 2005, fixant les attributions du ministère des affaires sociales, de la solidarité et des tunisiens à l'étranger, tel que modifié par le décret n° 2012-634 du 8 juin 2012,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Est créée auprès du ministre des affaires sociales une commission chargée du suivi du dossier des tunisiens disparus suite à la migration clandestine en direction des côtes italiennes pendant les années 2011 et 2012. Elle est désignée au sein du présent arrêté par « la commission ».

Art. 2 - Cette commission est chargée d'assurer les missions suivantes :

- coordonner entre les différents services administratifs et les composantes de la société civile

nationale intervenant dans le dossier des disparus suite à la migration clandestine en direction des côtes italiennes,

- collecter toutes les données et les informations relatives au dossier des disparus,

- coordonner avec les différents services administratifs italiens et les composantes de la société civile italienne à travers les canaux diplomatiques et consulaires tunisiens en Italie afin de connaître le destin des disparus,

- entretenir avec les familles des disparus et les informer les nouveautés relatives aux disparus.

Art. 3 - Cette commission se compose de :

- un représentant du ministère des affaires sociales : président,

- un représentant du ministère de la justice : membre,

- un représentant du ministère de la défense nationale : membre,

- un représentant du ministère de l'intérieur : membre,

- un représentant du ministère des affaires étrangères : membre,

- un médecin légiste de la santé publique : membre,

- un professeur universitaire spécialiste en droit international : membre,

- un représentant des associations intéressées par le dossier des disparus : membre,

- un représentant des familles des disparus : membre.

Les membres de la commission sont nommés par décision du ministre des affaires sociales sur proposition des ministres concernés pour les représentants des ministères et du ministre chargé des relations avec les institutions constitutionnelles et la société civile pour le représentant de la société civile en charge du dossier des disparus et concernés par ses représentants membres et par le forum tunisien des droits sociaux et économiques pour le représentant des familles des disparus.

Le président de la commission peut inviter toute personne dont la participation est jugée utile vu sa compétence dans l'une des questions relatives aux missions de la commission.

Art. 4 - La commission se réunit sur convocation de son président chaque fois qu'il le juge nécessaire et en présence de tous ses membres.

Les réunions de la commission ne sont valables qu'à la présence de la moitié de ses membres au moins. A défaut du quorum, une deuxième réunion aura lieu dans les deux jours suivants. Dans ce cas, la réunion sera tenue, quel que soit le nombre des membres présents.

La commission émet son avis à la majorité des voix des membres présents, en cas d'égalité des voix celle du président est prépondérante.

Art. 5 - Le ministère des affaires sociales est chargé du secrétariat de la commission qui a pour tâches de :

- préparer l'ordre du jour des séminaires de la commission et émettre les convocations aux membres,
- établir les procès-verbaux des réunions de la commission qui devront être signés par son président et un de ses membres,
- consigner les procès-verbaux des réunions dans un registre.

Art. 6 - La commission soumet des rapports périodiques au ministre des affaires sociales et un rapport final à l'achèvement de ses missions dans un délai maximum d'une année à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 7 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 4 juin 2015.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
--

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 2 juin 2015, portant ouverture d'une session de recrutement de maîtres de conférences en droit privé et sciences criminelles au titre de l'année 2014.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, telle que modifiée par le décret-loi n° 2011-31 du 26 avril 2011,

Vu le décret n° 93-1823 du 6 septembre 1993, fixant les conditions d'obtention des diplômes nationaux sanctionnant les études doctorales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-1665 du 4 août 2003,

Vu le décret n° 93-1824 du 6 septembre 1993, relatif à l'habilitation universitaire, tel que modifié et complété par le décret n° 97-1803 du 3 septembre 1997,

Vu le décret n° 93-1825 du 6 septembre 1993, fixant le statut particulier au corps des enseignants chercheurs des universités, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2008-2877 du 11 août 2008,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, tel que modifié et complété par le décret n° 2011-683 du 9 juin 2011,

Vu le décret Présidentiel n° 35-2015 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,